



LA
COOPÉRATION
AGRICOLE

Coopératives et transition agroécologique

Agir, animer,
valoriser

SOMMAIRE

ÉDITO 4

Chapitre 1 Développer les démarches agroécologiques grâce au collectif 6

CECAB (Groupe d'Aucy) | « La coopérative propose une boîte à outils pour favoriser le développement durable » 8

Optival (Union Seenorest) | « Réduire les émissions de gaz à effet de serre va dans le sens de l'agroécologie » 10

Vivescia | « La coopérative facilite et accélère la diffusion des techniques de conservation du sol » 12

Groupe EMC2 | « Quatorze groupes 30 000 mettent en pratique la réduction des pesticides » 14

Sica Vergers de Beauregard | « Notre démarche est sécurisée et crédibilisée parce qu'elle est collective » 16

Dijon céréales | « La mutualisation des essais facilite la démarche agroécologique de chaque coopérative » 18

Les vigneronnes de Landerrouat – Duras – Cazaugitat – Langoiran (VLDC) | « Les échanges entre adhérents évitent de répéter les erreurs » 20

Agri Confiance® | « Des valeurs environnementales, éthiques et de proximité dans une démarche exclusive aux coopératives » 22

Chapitre 2 Répondre aux enjeux du territoire 24

CAVEB | « Le pâturage pour améliorer la performance économique et environnementale d'un territoire » 26

GERSYCOOP | « En adaptant la technique au contexte climatique, les couverts offrent une solution globale » 28

Coopérative vinicole Sabledoc | « Les pratiques locales de désherbage ont guidé le choix de la HVE » 30

Tom d'Aqui | « Nous sommes quasiment autonomes en énergie grâce à des ressources locales » 32

SCA 3P (Plantes à Parfum de Provence) | « En tant que coopérative, nous cherchons à favoriser le développement économique local » 34

L'union des Vignerons Ardéchois, UVICA | « Nous vendons des vins mais aussi une région avec une identité Nature très forte » 36

Chapitre 3 Valoriser des filières agroécologiques en coopérative 38

Axéreal | « CultivUp permet aux industriels de construire leur propre stratégie de marketing durable » 40

Prospérité Fermière - Ingredia | « Créer de la valeur en lait de consommation et ingrédients par le développement durable » 42

Cave Anne de Joyeuse | « La marque Protect Planet évoque le développement durable aux consommateurs du monde entier » 44

Laiterie de Verneuil | « Les ventes de notre lait premium Délices de Touraine augmentent fortement » 46

Agri-Éthique (filiale de Cavac) | « Le label français de commerce équitable Agri-éthique garantit le revenu des agriculteurs » 48

Le Gouessant | « Les producteurs des Fermes 4 soleils sont prioritaires pour l'accès à nos débouchés » 50

Terrena | « La marque La Nouvelle Agriculture® redonne du sens au métier d'agriculteur » 52

Regards 54

Franck Solacroup | Agence de l'eau Adour-Garonne 56

Pauline Lavoisy | Association Noé 58

Philippe Lemanceau | UMR Agroécologie à Dijon 60

Glossaire 62



Dominique Chargé

édito

La transition au service de la durabilité

Les agriculteurs et leurs coopératives ont montré depuis longtemps leur capacité à s'adapter, sur le long terme, aux évolutions scientifiques, techniques, climatiques, sanitaires, sociétales... L'agriculture est aujourd'hui engagée dans une nouvelle transition en réponse aux demandes des consommateurs, de la société, mais aussi des agriculteurs eux-mêmes pour faire évoluer leur métier. Il s'agit de concilier performances environnementale et économique, de rapprocher les modes de production des fonctionnalités offertes par les écosystèmes, de rendre l'agriculture plus résiliente face aux aléas. Les coopératives agricoles accompagnent cette transition par de nombreuses actions, menées tant au niveau des exploitations, des filières que des territoires. Nécessitant une approche à l'échelle globale de l'exploitation, les sujets sont riches et diversifiés: innovations agronomiques, limitation des impacts sur les ressources et le climat, biodiversité, bien-être animal...

Les coopératives s'appuient sur leurs spécificités organisationnelles pour faciliter la mise en œuvre de projets collectifs structurés, favorisant l'expertise technique et économique ainsi que la capitalisation et la diffusion des résultats au bénéfice de tous les adhérents. Ces actions s'inscrivent dans les principes du projet agroécologique national promu par le ministère de l'Agriculture. Plusieurs se concrétisent par la reconnaissance par l'État de collectifs agroécologiques (GIEE, groupes «30 000»). D'autres sont déployées sur des formats différents et ont souvent une existence antérieure: groupes de développement d'adhérents partageant un objectif commun, ateliers expérimentaux, développement de services et de conseils...

À l'interface entre la production et les marchés, les coopératives organisent la valorisation de ces actions vertueuses. Les labels, marques, chartes ou encore certifications développés s'appuient sur une différenciation des pratiques mises en œuvre. Les coopératives participent ainsi à la reconnaissance des actions conduites par les producteurs sur les territoires dans lesquels elles sont ancrées, et dont elles mesurent l'ensemble des enjeux spécifiques. Elles concourent ainsi à la durabilité des exploitations, des filières et des territoires.

Le document que vous avez entre les mains relate quelques-unes de ces expériences, choisies parmi beaucoup d'autres, avec pour objectif de mettre en lumière la diversité d'actions et de rendre compte des effets qu'elles produisent. Nous vous en souhaitons bonne lecture! ■

Dominique Chargé
Président de La Coopération Agricole

Chapitre 1

Développer les démarches agroécologiques grâce au collectif

L'organisation coopérative repose sur un collectif d'agriculteurs qui va faciliter l'identification des bonnes pratiques de certains pour en permettre la diffusion à un plus grand nombre. Cette organisation permet aussi de mutualiser des moyens pour faciliter la recherche de solutions et leur diffusion. *In fine*, elle constitue un élément fort de la ré-assurance entre pairs nécessaire pour accepter le changement.

TÉMOIGNAGE

Bruno d'Hautefeuille

Président de la commission
développement durable

Yves Mauffret

Responsable développement
durable

CECAB (Groupe d'aucy)

Theix-Noyalo, Morbihan



- **Activité** : production, transformation et commercialisation de légumes d'industrie, céréales et œufs; agrofourniture
- **9 000** adhérents
- **4 200** collaborateurs
- **1,2 Md€** de chiffre d'affaires

37 diagnostics agroécologiques réalisés

30 producteurs de légumes certifiés HVE en 2020



« La coopérative propose une boîte à outils pour favoriser le développement durable »

La Cecab, branche amont du groupe d'aucy, a mis en place une commission développement durable fin 2016 avec un triple objectif: apporter des réponses aux producteurs exprimant des attentes dans ce domaine; proposer des alternatives en tant que distributeur d'intrants agricoles; et mettre en avant auprès des clients une démarche vertueuse. Pour cela, la coopérative a choisi de s'appuyer sur plusieurs outils, à commencer par le diagnostic agroécologique élaboré par le ministère en charge de l'agriculture et les instituts techniques agricoles réunis au sein de l'Acta. Cet outil a d'abord été testé chez les quinze administrateurs membres de la commission, et des techniciens de la coopérative ont été formés à son utilisation. «*Ce diagnostic individuel est un bon support de sensibilisation, explique Yves Mauffret. Il permet de faire un état des lieux de l'exploitation en donnant une vision globale des pratiques, des performances techniques et économiques, et des démarches engagées. Puis il propose des pistes de progrès à partir desquelles on échange et on construit un plan d'actions concret.*»

Tester des machines en commun

En deux ans, près de quarante diagnostics ont été finalisés, plus particulièrement dans le réseau de « fermes pilotes » engagées dans trois collectifs: un groupe Dephy Ecophyto, un groupe « 30000 », ainsi qu'un GIEE sur le thème de l'agriculture de précision. «*L'objectif des douze exploitations du groupe Dephy est de tester de nouvelles pratiques pour réduire l'usage des pesticides, tandis que le rôle des 18 exploitations du groupe 30000 est de communiquer et de vulgariser les solutions concrètes qui fonctionnent. Le service agronomie de la coopérative travaille en partenariat avec ces groupes tout en développant son propre programme d'essais,*

autour notamment de thèmes comme la diversification de la rotation, le rôle des auxiliaires, la valorisation des engrais de ferme, le désherbage mécanique, etc.»

«*Le rôle de la coopérative est de trouver des solutions en commun afin que l'agroécologie aille dans le même sens que l'économie, renchérit de son côté Bruno d'Hautefeuille, agriculteur et président de la commission agriculture durable. Par exemple, pour la production de légumes, nous avons investi dans des outils de désherbage mécanique, une herse étrille et deux bineuses à caméra optique, que nous mettons à disposition dans l'objectif de les tester.*»

Du financement participatif

Aussi utile que puisse être le diagnostic agroécologique pour engager une démarche de progrès, il ne valide pas une certification. Or celle-ci fait partie des attentes des clients, en ce qui concerne la marque d'aucy notamment. En parallèle, la Cecab s'est donc engagée pour sa filière légumes, dans une charte culturelle basée sur le référentiel Haute valeur environnementale (HVE): une trentaine d'agriculteurs devraient être certifiés HVE en 2020, et l'objectif est que 250 producteurs de légumes atteignent d'ici deux à trois ans, le niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles.

Enfin, depuis 2018, la coopérative propose également un outil original pour encourager la transition agroécologique de ses adhérents: le cofinancement d'investissements en partenariat avec la plateforme MiiMOSA. Les projets des agriculteurs en adéquation avec les objectifs de la Cecab et du groupe d'aucy (légumes bio mais aussi œufs de plein air ou bio, création de jardins d'hiver pour les dindes) se verront accorder un prêt, qui pourra être complété par le financement participatif de particuliers et d'institutionnels. «*Cette voie de financement est intéressante notamment dans le domaine du bien-être animal où le retour sur investissement est plus complexe à matérialiser, compliquant l'accès au crédit bancaire,*» estime Bruno d'Hautefeuille. ■



TÉMOIGNAGE

Nadège Viel

Consultante agroenvironnement en élevage

Optival (Union Seenorest)

Malzéville, Meurthe-et-Moselle



- **Activité** : suivi des performances des animaux d'élevage, analyse de la qualité du lait, conseil en élevage
- **1 200** éleveurs laitiers adhérents
- **74 000** vaches laitières contrôlées
- **89** collaborateurs

171 diagnostics carbone CAP'2ER* réalisés

Empreinte carbone nette de **0,82 kg** équivalent CO2 par litre de lait vendu

* CAP'2ER = calcul automatisé des performances environnementales en élevage de ruminants

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre va dans le sens de l'agroécologie »



La Lorraine est l'une des six régions françaises ayant participé au projet Life Carbon Dairy. Celui-ci vise à mesurer les émissions de gaz à effet de serre de la production laitière et à engager une démarche de progrès vers des « fermes laitières bas carbone ». Cofinancé en partie par l'Union européenne et le ministère de l'Agriculture de 2013 à 2018, cet ambitieux programme impliquait quatorze partenaires (dont Optival) en charge d'auditer 4 000 exploitations. « Il y a beaucoup de détracteurs vis-à-vis de l'impact environnemental de l'élevage laitier en termes d'émissions de gaz à effet de serre, constate Nadège Viel. Nous devons y répondre. Or notre organisation possède une légitimité en matière de conseil afin d'associer la performance technico-économique des exploitations et le respect de l'environnement. Nous avons commencé par sensibiliser et former nos conseillers, puis ces derniers ont proposé à des éleveurs un diagnostic gratuit. » En cinq ans, trois conseillers se sont spécialisés sur les trois départements couverts par Optival (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges) et 171 diagnostics ont été réalisés avec l'outil CAP'2ER.

Des marges de progrès possibles

Ils ont montré que l'empreinte carbone nette moyenne des élevages était de 0,82 kilo équivalent CO2 par litre de lait vendu (0,93 au niveau national). Et que les producteurs lorrains utilisent moins d'azote que la moyenne pour fertiliser les cultures fourragères destinées à nourrir les animaux. « Nos éleveurs ont été rassurés de voir que leurs résultats environnementaux étaient meilleurs qu'ils le pensaient. Toutefois, nous avons aussi constaté qu'il existe des marges de progrès sur plusieurs leviers techniques. » En effet, les exploitations de la région consomment beaucoup d'aliments concentrés, y compris celles ayant les plus faibles empreintes carbone. En outre, l'âge des génisses au premier vêlage est plus élevé que



la moyenne nationale : ces animaux sont donc plus longtemps improductifs et pèsent davantage sur le bilan carbone.

Depuis qu'Optival est engagée dans la démarche de « La ferme laitière bas carbone », les résultats des diagnostics CAP'2ER sont présentés régulièrement à l'équipe de terrain. « L'objectif est que les conseillers aient constamment en mémoire les leviers techniques permettant de réduire l'empreinte carbone des élevages, comme l'optimisation de la consommation des aliments concentrés et la réduction de l'âge au premier vêlage. Nous avons aussi organisé des réunions ouvertes aux éleveurs et aux futurs éleveurs et conseillers, pour montrer que la diminution des gaz à effet de serre repose sur des pratiques très concrètes. Notre atout de coopérative est la proximité avec nos adhérents : ils savent que nous proposons cela dans leur intérêt. »

Lien avec la performance économique

Le projet Life Carbon Dairy étant achevé, la réalisation des diagnostics CAP'2ER par Optival est désormais payante, avec un financement éventuel dans le cadre du PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles). « Dans le Pas-de-Calais, où travaillent nos collègues de l'entreprise de conseil Oxygen dans l'union Seenorest, des diagnostics sont également financés par la Région des Hauts-de-France, des laiteries et des communautés de communes, signale Nadège Viel. En Lorraine, nous continuons à recevoir des demandes d'éleveurs. L'analyse économique des fermes bretonnes engagées dans Life Carbon Dairy a montré un lien fort entre les pratiques à faible empreinte carbone et la performance économique des exploitations grâce à l'optimisation des systèmes. Cette cohérence est stimulante pour les producteurs et va dans le sens de l'agroécologie. » ■

TÉMOIGNAGE

Savine Oustrain

Directrice recherche et innovation

Jean-Luc Forrier

Chef de projet conservation des sols

Vivescia

Reims, Marne



■ **Activité** : collecte, transformation et commercialisation de céréales, agrofourniture en cultures, vigne et nutrition animale

■ **11 000** adhérents

■ **3,7 millions** de tonnes de céréales

■ **7 500** collaborateurs

■ **3,2 Md€** de chiffre d'affaires

350 agriculteurs dans le club Vivesciagrosol

18 groupes régionalisés se réunissant 6 fois/an



« La coopérative facilite et accélère la diffusion des techniques de conservation du sol »

Faut-il mettre l'étiquette « agroécologie » sur la dynamique actuelle au sein de la coopérative Vivescia ? Directrice de la recherche et de l'innovation, Savine Oustrain est réservée. « Je préfère parler de méthodes agronomiques s'adaptant aux exigences de la société et de nos clients. Cette évolution se fait de manière continue depuis toujours. Cependant, il est vrai que le débat sociétal s'intensifie et que la prise de conscience s'accélère. L'enjeu est de produire des aliments de qualité, en réduisant les intrants et en préservant les rendements et les revenus des agriculteurs. » Pour Savine Oustrain, le levier prioritaire réside dans les propriétés liées au patrimoine génétique des plantes. L'objectif de Vivescia est de référencer 100 % de variétés économes en intrants grâce à leur tolérance ou résistance aux ravageurs. L'usage de bio-intrants et du biocontrôle est un autre levier important. « Nous contribuons au financement de la société ARD développant ces solutions. La recherche prend du temps, il est difficile de trouver des produits efficaces. » Un troisième levier a pris beaucoup d'ampleur : l'agriculture de conservation dont les piliers sont l'absence de travail du sol, la diversification de la rotation, et la couverture permanente des sols. Parmi les neuf experts en agronomie et environnement de la direction recherche et innovation, un est spécialisé sur cette thématique.

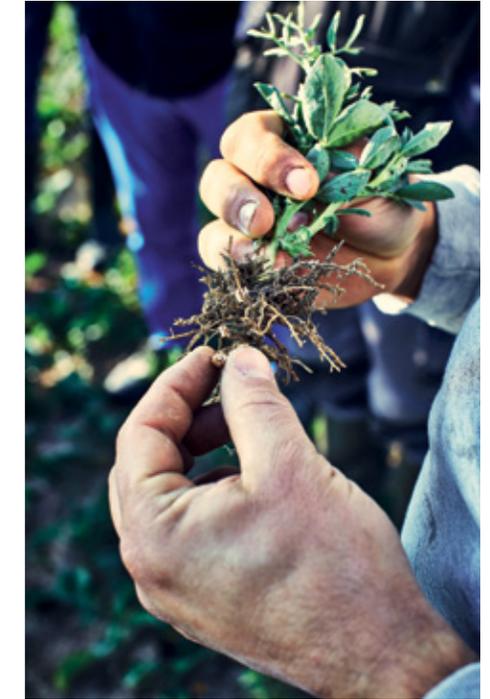
Fort engouement, fortes attentes

« Mon rôle est d'animer le club Vivesciagrosol ouvert aux adhérents de la coopérative et aux agriculteurs extérieurs, indique Jean-Luc Forrier. De 2017 à 2018, nous sommes passés de 100 à 350 participants, et nous avons divisé le club en 18 sous-groupes régionalisés. Nous mettons en

place avec chacun six rencontres d'une demi-journée par an chez des agriculteurs pratiquant l'agriculture de conservation. Nous organisons également chaque année une journée en salle pour diffuser les résultats de nos essais : plus de 500 personnes y ont assisté en 2018. L'engouement est fort car beaucoup de certitudes se sont effondrées y compris dans les bonnes terres : la culture du colza par exemple semble condamnée par la résistance des ravageurs aux pesticides. » Face aux impasses techniques et à la nécessité de réduire les intrants et les charges, beaucoup d'agriculteurs se lancent dans l'agriculture de conservation. Or leurs attentes sont fortes en matière d'accompagnement car ils doivent revoir complètement leurs pratiques. « Il n'existe pas d'institut technique spécialisé sur l'agriculture de conservation. Nos rencontres visent à diffuser des conseils mais aussi à échanger les expériences. »

Relais de proximité

Le club Vivesciagrosol met en place des essais pour tester différents couverts végétaux sur différents types de sol : l'objectif est d'identifier les espèces, et surtout les variétés les plus adaptées. Il s'intéresse aussi à l'impact des dates de semis sur la réussite des couverts. « L'interculture vise de plus en plus à produire de l'azote, observe Jean-Luc Forrier. Mais il faut apprendre à en maîtriser la libération pour la culture suivante et ce savoir-faire n'est pas évident. » Selon l'agronome, le statut de coopérative facilite et accélère la diffusion des techniques, grâce notamment aux moyens disponibles pour l'expérimentation, la communication et à la force logistique permettant de réunir 500 agriculteurs par exemple. « La coopérative reste une source de référence, conclut Savine Oustrain. Malgré sa grande taille, elle conserve des relais de proximité sur le terrain. Notre rôle est d'entraîner tous les adhérents vers une agriculture durable. » ■



TÉMOIGNAGE

Mathias Sexe

Directeur agronomie et développement

groupe EMC2

Bras-sur-Meuse, Meuse



« Quatorze groupes 30 000 mettent en pratique la réduction des pesticides »

En Lorraine, le climat semi-continentale et le gel tardif limitent la présence des cultures de printemps. La région est spécialisée dans la rotation des cultures d'hiver, en particulier le colza, le blé et l'orge, sur trois voire deux années. 80 % des adhérents de la coopérative EMC2 sont polyculteurs-éleveurs, bien que les productions animales soient en recul ainsi que la place des prairies. La pression croissante des ravageurs et le développement de résistances chez les adventices rendent plus difficile la réussite de certaines cultures, notamment le colza. « Nous travaillons depuis toujours sur l'optimisation des intrants pour des raisons économiques, témoigne Mathias Sexe. La problématique environnementale et la pression sociétale sont montées progressivement, et c'est avec le Grenelle de l'environnement en 2007 que nous avons eu un réel déclic. Il nous fallait contribuer à Ecophyto, et donc faire évoluer notre manière de produire et d'expérimenter : nous avons donc construit un plan agriculture durable. »

Deux GIEE agroécologie

En 2010, la coopérative met en place une expérimentation « Ecophyto système » baptisée Gaïa. L'idée est de tester trois systèmes de cultures (un hectare par système) basés sur des rotations longues et la réduction de 50 % des traitements phytosanitaires. Les mesures et observations sont analysées à l'aide du logiciel Systerre d'Arvalis incluant notamment la performance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. En parallèle, deux groupes Dephy Ecophyto, soit une trentaine d'agriculteurs, sont constitués sur demande des adhérents. EMC2 renforce également son réseau de surveillance du territoire destiné à traiter à bon escient en fonction des observations de ravageurs et maladies. Et elle sollicite chaque

- **Activité** : agrofourniture, collecte et commercialisation de céréales et d'animaux d'élevage (bovins, ovins)
- **3 200** adhérents
- **926 000** tonnes de céréales
- **659** collaborateurs
- **522 M€** de chiffre d'affaires

- **200** agriculteurs engagés dans
- **14** groupes 30 000 AgilEMC2
- **100** ha de chanvre et **1 000** ha de lin en 2018 pour diversifier la rotation

année plusieurs agriculteurs (réseau EMC2-Équilibre) afin de tester en grandes parcelles des pratiques alternatives (plantes compagnes, désherbage mécanique, etc.).

En 2017, les adhérents d'EMC2 saisissent l'opportunité des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour créer deux nouveaux groupes de progrès orientés vers l'agroécologie. Le premier s'appuie sur l'agriculture de précision. Cinq des 19 agriculteurs sont équipés d'autoguidage par GPS, une technique facilitant notamment le binage du maïs et du colza pour remplacer les herbicides. Par ailleurs, des outils capables de moduler les apports d'azote en fonction du potentiel du sol à l'intérieur des parcelles sont employés sur blé et colza. Le second GIEE de douze agriculteurs cherche en priorité à allonger la rotation avec des cultures en filières telles que le chanvre ou le lin oléagineux Bleu Blanc Cœur, et à tester différents couverts végétaux. Ils travaillent aussi sur la modulation des intrants, le biocontrôle et le désherbage mécanique.

Résultats économiques plus aléatoires

Les groupes Dephy Ecophyto et GIEE agroécologie font vite tache d'huile en donnant naissance en 2018 à quatorze groupes 30 000 baptisés AgilEMC2 regroupant 200 adhérents. « Ces groupes sont plus concentrés du point de vue géographique. Les exploitations sont plus proches au niveau pédoclimatique et peuvent partager davantage. Leur objectif est de mettre en pratique les leviers identifiés dans les groupes Dephy les plus adaptés à leur situation, tout en maintenant leur rentabilité. L'animateur de chaque groupe est le conseiller de proximité habituel qui se forme en même temps qu'eux et les accompagne de façon individuelle. »

Dans les groupes AgilEMC2, la coopérative suit plusieurs indicateurs : le grammage de pesticides à l'hectare, la diversité des cultures, la performance économique, mais aussi des notions plus qualitatives telles que la satisfaction des agriculteurs. « L'expérimentation Gaïa montre qu'il est possible d'atteindre une qualité correcte en cultures de printemps mais que les résultats économiques sont plus aléatoires. Néanmoins, elles sont indispensables pour réduire la pression des parasites, et l'on voit de moins en moins de rotations sur deux ans. » ■



TÉMOIGNAGE

Jean-Noël Fabre

Président

Sica vergers de Beauregard

Cavaillon, Vaucluse



- **Activité** : production et commercialisation de fruits à pépins (poires, pommes)
- **27** adhérents
- **650** ha
- **4** collaborateurs
- **17 M€** de chiffre d'affaires

- 15** adhérents et **353** ha engagés dans le GIEE
- 150** ha en bio et conversion,
- 50** ha en HVE



« Notre démarche est sécurisée et crédibilisée parce qu'elle est collective »

Quand la Sica des Vergers de Beauregard se lance début 2018 dans un projet de GIEE, 106 hectares parmi les 650 de la coopérative sont déjà certifiés en agriculture biologique. « *La première vague de conversion visant à répondre aux attentes des consommateurs nous a également permis de mesurer le gain en termes de rentabilité économique des vergers*, déclare le président Jean-Noël Fabre. *Nos motivations sont donc à la fois sociétales et économiques. Nous avons constaté qu'il existait des marges de progrès atteignables à l'intérieur même de la production bio: c'est cela qui nous a poussés à créer le GIEE.* » Au cours des cinq années du projet, il s'agit de favoriser l'acquisition et le développement de pratiques alternatives éprouvées ou innovantes, et de sécuriser la conversion des vergers en bio. Cela avec deux moyens: la mise en commun des progrès individuels, et la collaboration avec des partenaires (chambre d'agriculture, groupement régional des centres d'études techniques agricoles de Basse Durance, station d'expérimentation de la Pugère). Les deux techniciennes de la Sica animent le GIEE et coordonnent les actions.

Confusion sexuelle, nichoirs et modélisation

Les travaux menés au sein du GIEE ont notamment pour objectif de réduire la fréquence des traitements et l'usage des intrants « *y compris ceux utilisés en production biologique* », précise Jean-Noël Fabre. Par leurs observations, les techniciens de la Sica et des structures partenaires sont en charge de collecter des informations quant à la pression des ravageurs et la présence des auxiliaires. En 2017 déjà, 96 % des surfaces engagées dans le GIEE étaient protégées par confusion sexuelle contre le carpocapse, et 27 % contre la tordeuse. L'utilisation de filets

Alt' Carpo, de produits de biocontrôle, ainsi que l'installation de nichoirs à mésanges, visent aussi à limiter les insecticides chimiques. Contre le risque de tavelure, des outils de modélisation permettent de cibler au mieux l'intervention phytosanitaire, en conventionnel et aussi en bio. Les traitements herbicides sont quant à eux progressivement remplacés par le désherbage mécanique. La réduction des intrants concerne également l'eau d'irrigation dont la gestion est améliorée grâce à des équipements comme les sondes capacitatives et les dendromètres, et grâce à des techniques telles que le goutte-à-goutte et la micro-aspiration.

De nombreux indicateurs technico-économiques sont suivis pour veiller notamment à la performance économique des arboriculteurs. Des formations et des animations sont organisées autour des avancées du GIEE afin d'informer l'ensemble des producteurs à propos de ces techniques, en particulier les plus jeunes.

Consensus entre adhérents

D'après Jean-Noël Fabre, la création du GIEE est un soutien important pour permettre le développement de ces diverses actions agroécologiques. « *Le statut de coopérative facilite une telle dynamique de groupe. La volonté de suivre cette voie est issue d'un consensus entre les adhérents. On ne vise pas uniquement la production bio mais aussi la certification Haute valeur environnementale (HVE). Et certains producteurs ne se seraient pas lancés dans ces transitions de manière individuelle. Parce qu'elle est portée par un collectif, notre démarche est sécurisée et crédibilisée vis-à-vis de nos partenaires.* » À ce jour, la coopérative n'a pas pris d'engagement strict quant à une plus-value dans la rémunération des adhérents engagés: celle-ci se fait au fur et à mesure en fonction des contrats, sachant que « *le prix des produits bio peut atteindre le double du prix des produits conventionnels* », observe le président. ■



TÉMOIGNAGE

Frédéric Imbert

Directeur scientifique



Dijon céréales

Longvic, Côte d'or



« La mutualisation des essais facilite la démarche agroécologique de chaque coopérative »

- **Activité** : collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture en cultures, vigne et nutrition animale
- **3 800** adhérents
- **910 000** tonnes de céréales
- **625** collaborateurs
- **400 M€** de chiffre d'affaires

150 modalités agroécologiques testées sur **75** ha
130 agriculteurs dans **2** clubs de progrès

La coopérative Dijon céréales s'est engagée dès 2010 dans un dispositif d'expérimentation dédié à l'agroécologie partagé avec plusieurs coopératives de Bourgogne et de Franche-Comté (Bourgogne du Sud, Terre Comtoise, Interval, SeineYonne). Cette mutualisation des moyens et des travaux s'effectue via la société Artémis. Celle-ci gère 75 hectares d'essais en grandes cultures répartis sur quatorze sites mis à disposition par des agriculteurs dans toute la région. Au total, 150 modalités différentes sont testées avec une répétition, sur des bandes de 12 mètres de large et 80 mètres de long. « Toutes ces expérimentations ont pour objectif d'identifier des pratiques et systèmes favorables à la réduction des intrants, tout en maintenant la qualité et le rendement », déclare Frédéric Imbert.

La grande taille des parcelles d'essais vise à reproduire des conditions similaires à celles des exploitations agricoles. Et les protocoles ont été définis sur des durées assez longues de six à sept ans pour une approche à l'échelle du système de cultures. Les mesures et observations sont analysées avec le logiciel Systerre d'Arvalis. « La première récolte a été réalisée en 2012. Nous faisons donc cette année notre septième récolte et nous avons désormais un grand nombre de données. Nous allons pouvoir commencer à exploiter les résultats. »

De sérieux problèmes de résistance

Dans ses essais, Artémis teste l'allongement des rotations culturales, différentes méthodes de travail du sol, l'adaptation des dates de semis, l'agriculture de précision, le désherbage mécanique, les plantes compagnes, les couverts et intercultures, ainsi que la gestion de la matière organique dans les sols. Des itinéraires sont également conduits

en intégrant des cultures fourragères et prairies, ainsi qu'en production biologique sur deux plateformes dédiées.

Le logiciel de traitement des données Systerre permet de déterminer pour chaque système de cultures innovant l'indice de fréquence des traitements (IFT), les charges de mécanisation, le rendement énergétique, le temps de travail, la marge semi-nette, etc. Ces indicateurs peuvent ensuite être comparés à ceux calculés dans les filières existantes et tracées des coopératives. « Nous constatons qu'il est difficile d'atteindre les niveaux de performance actuels en réduisant les intrants. Mais nous savons aussi qu'en conservant les itinéraires traditionnels basés sur les traitements chimiques, nous allons vers de sérieux problèmes de résistance. La culture du colza par exemple est de plus en plus compliquée. »

Échanger et réfléchir ensemble

Pour diffuser les nouvelles connaissances, les coopératives impliquées dans Artémis organisent seules ou collectivement des visites techniques sur les plateformes pour leurs adhérents. Dijon céréales a aussi créé des clubs d'agriculteurs pour échanger et réfléchir ensemble. Leur animation s'appuie sur les résultats et observations issus des plateformes Artémis : l'un sur la thématique de l'agriculture de précision regroupe une trentaine d'agriculteurs ; l'autre sur le travail du sol et les couverts végétaux compte une centaine de membres.

Ces clubs s'ouvrent désormais aux deux autres coopératives de l'Alliance BFC (Bourgogne du Sud, Terre Comtoise). « La mise en commun de moyens favorise la démarche agroécologique de chaque coopérative, estime Frédéric Imbert. Ce dispositif régional complète avec des données locales les résultats obtenus par les instituts techniques nationaux et l'Inra. En termes d'image, c'est aussi une reconnaissance de ce que les coopératives sont capables de faire ensemble pour progresser dans ce domaine. » ■



TÉMOIGNAGE

Laurent Leyx-Valade

Responsable technique vigne
du GEPE2M

Les vigneronns de Landerrouat – Duras – Cazaugitat – Langoiran

Landerrouat, Gironde



- **Activité** : production et commercialisation de vins IGP et AOC issus de trois départements (Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne)
- **160** adhérents
- **2 800** ha de vignes
- **160 000** hl de vins
- **32** collaborateurs, dont SAS de vente directe et Groupement d'employeurs du pays de l'Entre-deux-Mers (GEPE2M) commun à 5 coopératives
- **20,5 M€** de chiffre d'affaires

- **7** nouveaux cépages testés (Petit Manseng, Marselan, Arinarnoa, Arriloba pour l'axe réchauffement ; Floreal, Vidoc, Divico pour l'axe résistance)
- **5** ateliers agroécologiques de 15 vigneronns



« Les échanges entre adhérents évitent de répéter les erreurs »

Une opportunité s'est présentée en 2014 à la cave coopérative VLDC : la vente d'un terrain de quatre hectares limitrophe au site de vinification de Duras-Berticot. Pour valoriser cette parcelle en friche, l'idée d'un vignoble expérimental a alors émergé. « Nous avons régulièrement des demandes de fournisseurs pour tester des produits, et nous mettons en place des essais chez des vigneronns mais ce n'est pas toujours facile, témoigne Laurent Leyx-Valade. En discutant avec la chambre d'agriculture, nous avons pensé que c'était une occasion de tester des cépages différents de ceux habituellement utilisés. Nous avons choisi d'une part des cépages résistants au mildiou et à l'oïdium, et d'autre part des cépages intéressants dans la perspective d'un réchauffement climatique. »

Sept nouveaux cépages ont ainsi été implantés entre 2016 et 2019. Ils sont conduits avec l'objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires dans un premier temps, et basculeront en culture biologique à l'entrée en production. Car les travaux sont réalisés par un vigneron bio voisin. « Il n'est pas possible que tous les producteurs soient certifiés bio. Mais beaucoup de méthodes de la viticulture biologique peuvent être adoptées en viticulture conventionnelle. »

Boîtes à musique

En parallèle au vignoble expérimental, des ateliers ont été mis en place en 2018 dans l'esprit des groupes 30 000. Chacun des cinq techniciens vignoble (employés par le groupement d'employeurs GEPE2M constitué par VLDC et quatre autres coopératives pour suivre 6000 ha) a pris en charge l'animation d'un collectif d'une quinzaine de vigneronns volontaires. Les thématiques des groupes sont : les cépages résistants, l'usage du biocontrôle, le choix et l'entretien des engrais verts, le désherbage mécanique, et enfin, les « boîtes à musique ». « Nous travaillons sur ce

dernier axe très original depuis trois campagnes avec la société Genodics. L'idée est de favoriser ou de freiner la synthèse de certaines protéines, par exemple par les champignons responsables des maladies du bois comme l'esca, en utilisant les fréquences d'ondes de la musique. Nous faisons des essais sur le mildiou et l'oïdium. »

Les groupes se réunissent plusieurs fois par an en salle ou pour des visites de terrain. L'objectif est de les élargir et de convaincre petit à petit à l'aide des expériences positives des uns et des autres. Un bulletin hebdomadaire pour la protection du vignoble vise à diffuser à tous les adhérents les résultats obtenus dans chacun des groupes. Des pistes intéressantes contre les maladies ont déjà émergé avec le biocontrôle notamment.

Croisement des compétences techniques

« Outre le fait d'être voisins, les vigneronns sont liés entre eux par la coopérative. Cela facilite l'échange des informations et le partage des pratiques. Je pense que la prise de conscience est accélérée, et aussi que cela évite de répéter les erreurs. En outre, le GEPE2M intervenant dans cinq coopératives apporte un croisement des compétences techniques. »

Pour suivre l'évolution des pratiques sur le terrain, la cave coopérative VLDC calcule les indices de fréquence de traitement (IFT) à partir des suivis de traçabilité des vigneronns. Toutefois, les IFT étant très dépendants du millésime, un indicateur complémentaire a également été créé croisant l'IFT et la toxicité environnementale des produits (via la valeur de la zone non traitée ou ZNT). Dans l'objectif de maîtriser les charges, le coût des programmes adoptés par les vigneronns est suivi et comparé à la moyenne de la cave. Depuis 2018, la part du biocontrôle et celle du glyphosate dans ces programmes sont également notées. ■



TÉMOIGNAGE

Christophe Grison

Président

Philippe Sommer

Directeur d'Agri Confiance®

Coop de France, Paris



- **Activité** : démarche de certification qualité et environnement pour les filières alimentaires des coopératives agricoles françaises
- **51** coopératives
- **24 000** exploitations agricoles
- **7** filières
- **2** collaborateurs
- **250 000 €** de chiffre d'affaires

- **100** exigences inscrites dans les cahiers des charges rénovés
- **50** marques utilisant le label Agri Confiance®



« Des valeurs environnementales, éthiques et de proximité dans une démarche exclusive aux coopératives »

La démarche Agri Confiance® est née en 1992 à l'initiative de la fédération Coop de France, bien avant qu'on parle d'agro-écologie. « Au début, l'objectif était de certifier la qualité et la sécurité alimentaire des produits des coopératives agricoles, via la traçabilité des pratiques depuis les exploitations agricoles, rappelle Christophe Grison, président d'Agri Confiance®. Puis, la démarche a progressivement évolué avec les préoccupations relatives au respect de l'environnement. » La certification s'appuie sur deux normes NF issues de la transposition des normes Iso 9001 (management de la qualité) et Iso 14 001 (management de l'environnement). Un organisme de contrôle indépendant s'assure via des audits, du respect de ces normes depuis les exploitations jusqu'aux groupements de producteurs gérés par les coopératives.

Cahiers des charges rénovés

« Il y a deux ans, nous avons décidé d'aller plus loin, explique le directeur Philippe Sommer. Nous avons entièrement rénové les cahiers des charges de nos filières en ajoutant à la dimension management de la relation adhérent-coopérative, une centaine d'exigences. On retrouve par exemple les quatre axes portés par la certification Haute valeur environnementale que sont la qualité de l'eau, la biodiversité, la fertilisation et la réduction des produits phytosanitaires. Mais aussi des exigences sur le bien-être animal. Nous nous efforçons de prendre en compte toutes les mesures concourant à une agriculture plus vertueuse, souvent regroupées sous le terme agro-écologie bien que les contours de celle-ci restent mal définis. »

Ainsi, la démarche Agri Confiance® bénéficie depuis sept ans de l'équivalence avec le niveau deux de la certification environnementale.

Des valeurs différenciantes

L'évolution de la démarche Agri Confiance® vise notamment à obtenir davantage d'homogénéité entre les filières de coopératives engagées. La lisibilité est également améliorée dans un contexte où foisonnent désormais les labels, marques, etc. « Agri Confiance® a été précurseur et concerne aujourd'hui un champ de réassurance du consommateur très large, considère Philippe Sommer. Les filières agricoles ont beaucoup communiqué sur l'environnement ces dernières années: cela devient un standard. Nous pensons qu'Agri Confiance® porte aussi d'autres valeurs permettant de se différencier. » Ainsi, après avoir redéfini ses fondations via de nouvelles exigences dans les cahiers des charges, le label travaille désormais autour de son repositionnement sur la notion d'ancrage des coopératives agricoles dans les territoires, et donc sur la proximité et l'origine France des produits. Agri Confiance® est pour La Coopération Agricole un outil de déploiement de la RSE dans les coopératives. Nous avons d'ailleurs fait le lien entre ces deux démarches dans le cadre du label « Coopératives So Responsables ».

Besoin de locomotives

Agri Confiance® est un outil collectif appartenant exclusivement aux coopératives, et celles-ci sont également synonymes de mutualisme et de solidarité. « Les coopératives travaillent ensemble à la construction des cahiers des charges, précise Christophe Grison. Elles s'approprient ainsi les exigences et ont la capacité de motiver leurs adhérents à s'engager, car elles appartiennent aux agriculteurs. Agri Confiance® peut aussi contribuer à une meilleure valorisation des produits, et donc rémunération des producteurs. »

« La démarche est particulièrement utile aux petites coopératives n'ayant pas les moyens de développer leur propre cahier des charges et la communication sur une marque propre, ajoute Philippe Sommer. Mais nous avons aussi besoin de locomotives pour avoir de la visibilité. » ■



Chapitre 2

Répondre aux enjeux du territoire

L'ancrage territorial, statutaire, des coopératives leur confère une capacité à promouvoir des démarches cohérentes avec leur environnement. Les coopératives mènent ainsi des démarches qui se veulent adaptées aux spécificités géographiques du territoire, mais également aux attentes des parties prenantes locales.



TÉMOIGNAGE

Joséphine Cliquet

Ingénieur projet pâturage tournant dynamique

CAVEB

Châtillon-sur-Thouet, Deux-Sèvres



- **Activité** : collecte et commercialisation de bovins, ovins et caprins, accompagnement technique des éleveurs
- **856** adhérents
- **30 000** bovins, 65 000 ovins, 40 000 chevreux
- **46** collaborateurs
- **50 M€** de chiffre d'affaires

- **3** ingénieures en charge du projet
- **26** conseillers formés
- **135** éleveurs impliqués

« Le pâturage pour améliorer la performance économique et environnementale d'un territoire »

La Caveb est la première coopérative agricole française à avoir obtenu des financements européens dans le cadre du programme Life, visant la protection de l'environnement et la transition vers la durabilité et la sobriété en carbone. Après un voyage en Nouvelle-Zélande sur le thème du pâturage, un groupe d'éleveurs et de techniciens des Deux-Sèvres décide en effet d'agir avec l'aide de la coopérative. En ce début des années 2010, l'élevage a tendance à perdre du terrain face au développement des grandes cultures dans ce territoire intermédiaire. Pour maintenir son activité, la coopérative doit s'assurer de la performance économique des éleveurs, or le pâturage est un moyen efficace de réduire les coûts alimentaires des troupeaux. Préserver les prairies est par ailleurs un levier pour protéger le traditionnel paysage de bocage de la Gâtine, limiter les intrants et les émissions de gaz à effet de serre.

Avec l'appui du Syndicat mixte du Pays de Gâtine, la Caveb soumet alors un projet d'expérimentation de pâturage tournant dynamique à grande échelle. Il débute en 2014 pour une période de cinq ans en association avec plusieurs partenaires : l'Inra de Lusignan, le Cirad de Montpellier, l'Université de Rennes, Agrobio Poitou-Charentes et la Fédération régionale des Civam. Le budget de 2,7 millions d'euros est financé à 50 % par l'Union européenne, avec l'objectif de mobiliser 120 éleveurs.

Gérer la prairie comme une culture

Deux ingénieures sont recrutées pour piloter le projet. « La première étape a été de former une vingtaine de conseillers d'élevage de sept organismes intervenant sur six départements, afin qu'ils puissent accompagner les éleveurs, explique Joséphine Cliquet, l'une des deux ingénieures. L'idée de



base est d'apprendre à gérer la prairie avec un véritable itinéraire technique, comme une culture. Nous travaillons sur le découpage des surfaces en herbe de l'exploitation et la vitesse de rotation des animaux, afin de maximiser la production de biomasse et la valeur nutritive du fourrage. » Après une formation initiale obligatoire de deux jours, les éleveurs bénéficient gratuitement d'un suivi à la fois individuel et collectif. Cinq visites par exploitation sont programmées chaque année, avec un tour des prairies. S'y ajoutent quatre rencontres de groupe annuelles, avec parfois l'intervention d'experts. « L'accompagnement est important afin que les éleveurs apprennent à observer leurs prairies et changent leurs habitudes. » En parallèle, les organismes de recherche impliqués pilotent la partie expérimentale du projet visant à mesurer les effets du pâturage tournant dynamique en collectant de nombreux indicateurs (rendements, valeur alimentaire, croissance des animaux, coûts de production, charges de mécanisation, bilan énergétique et gaz à effet de serre, comptage de vers de terre, etc.).

Moins d'intrants et de temps de travail

« L'ensemble des données sont en cours de traitement pour le séminaire de restitution du projet prévu en janvier 2020, indique Joséphine Cliquet. Mais les éleveurs constatent déjà les gains réalisés en matière d'achats d'aliments. Un producteur de limousines par exemple a économisé dès la première année 3 000 euros d'aliment concentré, avec un gain moyen quotidien (GMQ) amélioré de 200 grammes chez ses veaux. Ils témoignent aussi de la meilleure docilité des animaux, notamment les génisses, recevant davantage de visites de l'éleveur. Cela est difficile à mesurer mais c'est une source d'économie de temps de travail par la suite. Enfin, plusieurs ont arrêté la fertilisation. » Le nombre d'agriculteurs participant au projet a déjà dépassé l'objectif de 120. Une fois le projet Life achevé, un service payant sera mis en place pour les accompagner dans le développement et la gestion du pâturage tournant dynamique. ■

TÉMOIGNAGE

Serge Letellier

Responsable agronomique



GERSYCOOP

Mirande, Gers



- **Activité** : agrofourniture, collecte et commercialisation de céréales et oléoprotéagineux
- **1 200** adhérents
- **200 000** tonnes de céréales
- **140** collaborateurs
- **69 M€** de chiffre d'affaires

50 % des surfaces en colza cultivées avec des plantes compagnes

24 adhérents dans deux GIEE testent les couverts à grande échelle

« En adaptant la technique au contexte climatique, les couverts offrent une solution globale »

Initié en 2008 suite au Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires dans un délai de dix ans. Pour Gersycoop, cette annonce fut un élément déclencheur. « *Au-delà des considérations politiques, nous avons pris conscience de l'orientation nécessaire, indique Serge Letellier. Il fallait préparer nos adhérents à de nouveaux schémas.* » Dès 2009, la coopérative s'implique dans des mesures agroenvironnementales (MAE) concernant une soixantaine d'agriculteurs et visant à réduire la consommation de pesticides sur un bassin-versant de 3000 ha. Parmi les leviers, elle se penche notamment sur les couverts végétaux et les plantes compagnes du colza. « *Nous avons cherché à adapter ces techniques à notre territoire où le climat est trop sec pour implanter des couverts en été, et le gel hivernal insuffisant pour les détruire en hiver. Nous avons fait des essais pour trouver comment contourner ces difficultés et proposer des solutions locales aux agriculteurs.* » Des espèces de plantes compagnes ont été sélectionnées, supportant de vivre à l'ombre du colza sans le concurrencer, et se maintenant après la récolte jusqu'au semis du blé à suivre. 60 % des surfaces en colza sont désormais menées de cette façon et permettent de diminuer les insecticides à l'automne.

Lutter contre l'érosion

Par ailleurs, des couverts de trèfle peu agressif et résistant à la sécheresse sont semés dès fin février dans les blés au « stade épi 1 cm ». L'idée est d'avoir un couvert permanent après la moisson du blé, afin de lutter contre l'érosion des sols importante dans la région. Composés de limons peu stables et de terres argilo-calcaires situées en coteaux, les champs du Gers sont vulnérables s'ils restent nus. Lors des fortes pluies, la présence



d'un couvert améliore l'infiltration de l'eau et limite le ruissellement. « *Nous nous sommes rendu compte que les couverts végétaux constituaient une solution globale vis-à-vis de plusieurs de nos problèmes. Les couverts occupant l'espace rapidement limitent l'installation des adventices et sont un outil complémentaire pour réduire les herbicides. L'efficacité de ceux-ci sera donc mieux préservée car moins sujette à l'apparition de résistances.* » En améliorant la structure des sols, les couverts sont aussi un moyen de limiter le travail mécanique pour l'implantation des cultures, et donc de limiter les coûts. Enfin, la biomasse produite sert d'engrais vert permettant de réduire la consommation d'engrais chimiques, et maintient une activité biologique intense.

L'état d'esprit a changé

Pour convaincre les adhérents des multiples bénéfices des couverts, Gersycoop s'appuie sur son programme d'essais, son réseau de techniciens proches du terrain, des groupes d'agriculteurs précurseurs et des formations (pour les adhérents et les techniciens). « *Après l'action MAE, des agriculteurs ont souhaité continuer le travail collectif. C'est ainsi que deux GIEE d'une douzaine d'adhérents chacun, sur deux types de sols différents, se sont constitués notamment pour tester les couverts végétaux à grande échelle. Ce sont aujourd'hui des références que nous valorisons lors de visites par exemple.* »

Serge Letellier constate que la question du coût de la mise en place des couverts, très présente autrefois parmi les interrogations des agriculteurs, n'est plus à l'ordre du jour. « *Les cipan, cultures intermédiaires pièges à nitrates, semées l'été et vouées à l'échec ont donné une mauvaise image. Mais nous avons réussi à montrer que les couverts ont un intérêt technique. Nos agriculteurs précurseurs ont réduit leurs charges et/ou déplafonné leurs rendements et l'état d'esprit a changé : les couverts sont désormais considérés comme un investissement.* » ■



TÉMOIGNAGE

Audrey Roulleau-Retailleau

Conseillère technique viticulture et HVE

Coopérative vinicole Sabledoc

Aigues-mortes, Gard



- **Activité** : production et commercialisation de vins dont IGP Sable de Camargue
- **96** adhérents
- **577** ha de vignes
- **50 000** hl dont 60 % vendus en vrac
- **10** collaborateurs
- **5 M€** de chiffre d'affaires

- **24** vignerons engagés
- **75 %** des surfaces certifiées HVE*

* Haute valeur environnementale

« Les pratiques locales de désherbage ont guidé le choix de la HVE »

À l'origine, la démarche engagée par la coopérative vinicole Sabledoc en faveur de l'agroécologie a été inspirée par son principal partenaire commercial pour les vins vendus en vrac. « La suggestion a eu un écho immédiat auprès du conseil d'administration de la coopérative car elle permettait à la fois de valoriser des pratiques vertueuses utilisées depuis longtemps dans le vignoble, et d'adopter une dynamique de progrès », explique Audrey Roulleau-Retailleau. Sur le territoire de cette coopérative en bordure de Méditerranée, les vignes ont la particularité d'être réellement implantées dans le sable: une attraction pour les touristes nombreux dans la région. Ce sol très meuble présente l'avantage de faciliter l'utilisation du désherbage mécanique entre les rangs et sur les rangs des vignes. Seuls quelques vignerons n'ayant pas de matériel spécifique ne pratiquent pas encore ce type de désherbage. Les producteurs sont également sensibilisés à la problématique de l'érosion des sols, en raison des nuages de sable soulevés par le mistral. « Autrefois, un paillage de joncs était utilisé. Aujourd'hui, ils sèment des couverts végétaux à base d'orge à l'automne. Ils sont détruits au printemps par broyage avec un effet engrais vert, ou pâturés par des moutons. Nous ne les maintenons pas toute l'année en raison de la problématique de stress hydrique et du risque de remontées d'eau salée. »

Un réseau de canaux contre les remontées de sel

Le choix de la certification HVE a été « une évidence » pour la coopérative Sabledoc car elle remplit assez facilement l'ensemble des exigences dès le départ: usage limité des produits phytosanitaires (notamment herbicides), gestion de l'eau, gestion de la fertilisation et biodiversité. « Les

apports azotés ne dépassent jamais 50 unités par hectare en lien avec les besoins de la vigne et les limitations de la directive nitrates. Le vignoble est quadrillé d'un réseau de canaux appelés roubines permettant de lutter contre les remontées de sel. Cette présence de l'eau contribue à la biodiversité via la présence d'arbres et de bosquets notamment. Le plus gros challenge est la réduction des produits phytosanitaires sachant que nous avons trois traitements obligatoires contre la flavescence dorée. »

En 2015, le référentiel HVE est appliqué chez une dizaine de vignerons membres du conseil d'administration, afin d'en vérifier la faisabilité et de déterminer les coûts. La chambre d'agriculture du Gard est sollicitée pour organiser une journée de formation pour les vignerons, financée par Vivéa, et réaliser des pré-audits avant l'intervention de l'organisme certificateur. Le coût de la certification est pris en charge par la coopérative. En parallèle, les prix d'achat du vin sont renégociés avec Grands domaines du littoral et s'appliquent pour tous les adhérents. « La notion d'effort collectif a été un levier important. Une synergie s'est mise en place au-delà même de la coopérative. Les vignerons sont satisfaits que leurs pratiques soient validées comme respectant l'environnement et ont envie d'aller plus loin, par exemple avec la production biologique », souligne Audrey Roulleau-Retailleau.

La traçabilité pour des conseils ciblés

La chambre d'agriculture anime des groupes de veille sanitaire sur le secteur et propose un suivi de traçabilité avec l'outil « Mes p@rcelles ». Une vingtaine d'adhérents gère directement son compte individuel « Mes p@rcelles ». Pour tous les autres, la conseillère viticole de la coopérative dispose d'un accès multi-comptes avec la cartographie complète de la cave et gère la saisie des données. Cela lui permet d'apporter des conseils ciblés pour chaque situation (réduction de doses, choix de produits moins dangereux) et de calculer les indices de fréquence de traitement (IFT). « Notre dispositif a permis à 24 adhérents d'atteindre le niveau trois de la certification environnementale (ou HVE), ils représentent au moins 75 % des surfaces, déclare Audrey Roulleau-Retailleau. Notre objectif est de certifier chaque année de nouvelles exploitations sachant que c'est plus difficile de progresser pour les double-actifs, ou les vignerons gérant de petites surfaces. » ■





TÉMOIGNAGE

Vincent Audoy

Président

Tom d'Aqui

Parentis-en-Born, Landes



- **Activité** : production de tomates sous serre commercialisées par Les paysans de Rougeline (groupement de 150 producteurs)
- **6** adhérents
- **25 ha** de serres
- **14 000** tonnes de tomates
- **400** collaborateurs (pour 250 ETP)
- **16 M€** de chiffre d'affaires

5 employés dédiés à la lutte biologique chez Tom d'Aqui
98 ha d'écoserres® dans le groupement Les paysans de Rougeline

« Nous sommes quasiment autonomes en énergie grâce à des ressources locales »

Dès sa création en 2009, la raison d'être de la coopérative Tom d'Aqui était la valorisation vertueuse de ressources énergétiques locales. L'originalité du village de Parentis-en-Born est en effet de posséder un forage pétrolier. Or l'extraction de chaque litre d'or noir génère la production de cinquante litres d'eau à 50 °C. « Cette chaleur suffit à chauffer deux serres de dix et cinq hectares, explique Vincent Audoy. Notre troisième serre de dix hectares à Pontenx-les-Forges utilise quant à elle le dégagement de chaleur issu d'un centre de traitements d'ordures ménagères. Nous sommes donc quasiment autonomes en énergie. »

Pour aller encore plus loin, après cinq ans d'existence de la coopérative, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les serres de Parentis pour produire de l'électricité vendue à EDF. À Pontenx, un chantier photovoltaïque est également en cours dans un objectif d'autoconsommation. « Économiser les ressources est une chose naturelle pour nous. Nous ne le vivons pas comme une contrainte. Les attentes des consommateurs sont fortes dans ce domaine : c'est une tendance de fond à accompagner, et c'est notre responsabilité. Les cahiers des charges pour des produits sains et loyaux ouvrent des opportunités : ce sont en fait des cahiers des chances ! »

Zéro résidu de pesticide

Tom d'Aqui fut aussi la première coopérative du groupement Les paysans de Rougeline à investir en 2010 dans une écoserre®. Cet équipement moderne se revendique de l'agroécologie parce qu'il préserve les ressources naturelles (recyclage de l'eau d'irrigation dans un circuit fermé en particulier) ; il minimise l'usage d'énergie, d'engrais et de pesticides de



synthèse en employant notamment la lutte biologique intégrée à l'aide d'insectes auxiliaires ; et il optimise la gestion des déchets via le tri et le compostage des déchets verts. Plus généralement, la culture hors-sol sous serre est un moyen de se protéger des intempéries et des parasites rencontrés en pleine terre, et par conséquent d'optimiser les rendements tout en limitant les intrants.

Bien que les producteurs Rougeline ne s'interdisent pas l'utilisation d'un produit phytosanitaire contre un éventuel foyer infectieux, le zéro traitement est devenu la règle et a permis de lancer en 2017 des tomates et des fraises « zéro résidu de pesticides ». Les 25 ha de serres de Tom d'Aqui font partie des 98 ha d'écoserres® totalisés par le groupement Rougeline. Sur un effectif permanent de 80 employés par la coopérative, cinq se consacrent à la lutte biologique. « Cette façon de travailler apporte de la satisfaction à la fois aux producteurs et aux salariés », constate Vincent Audoy.

Coût de production réduit

Pour les six maraîchers adhérents de Tom d'Aqui, l'appartenance à un groupement de 150 producteurs du Sud de la France est un moteur important de progrès dans la démarche agroécologique, et plus globalement dans une dynamique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). « Nous mutualisons les connaissances et les savoir-faire, nous partageons nos expériences, et nous mettons en commun des outils. L'émulation entre nous permet d'avancer plus vite. » D'après le président de la coopérative, les indicateurs de résultats d'ordre économique révèlent l'efficacité des choix réalisés : l'achat d'énergie à un prix très compétitif réduit le coût de production, de même que le système de recyclage de l'eau limitant la consommation. Par ailleurs, les arguments relatifs à une production respectueuse des ressources et de l'environnement encouragent la commercialisation et la valorisation des produits. ■



TÉMOIGNAGE

Michel Krausz

Directeur

Romain Cansière

Technicien

SCA 3P (Plantes à Parfum de Provence)

Simiane-la-Rotonde, Alpes de Haute Provence



- **Activité** : production et commercialisation d'huiles essentielles (lavandin, lavande, sauge, hysope, estragon, etc.)
- **230** adhérents
- **5 000 ha**
- **350 tonnes** d'huiles essentielles
- **5** collaborateurs
- **15 M€** de chiffre d'affaires

Jusqu'à -50 % d'insecticides contre la cécidomyie
200 ha enherbés temporairement contre la cicadelle en 2019

« En tant que coopérative, nous cherchons à favoriser le développement économique local »

Lavande, lavandin, sauge, fenouil : ces plantes à parfum sont bien adaptées au contexte pédoclimatique de Provence, à savoir beaucoup d'ensoleillement et peu de précipitations sur des terres arides. Les adhérents de la coopérative SCA 3P créée il y a quarante ans en cultivent 5 000 hectares pour la production d'huiles essentielles vendues à 80 % à l'exportation. « Ce sont des cultures pérennes implantées pour une dizaine d'années, et nous avons donc besoin d'un engagement de nos clients sur la durée, indique le directeur Michel Krausz. Nous privilégions les contrats pluriannuels auprès de sociétés utilisatrices dans les domaines de la parfumerie, l'industrie des lessives ou l'aromathérapie. Celles-ci ont besoin de communiquer auprès de leurs clients et sont donc très attentives à la qualité et la durabilité de la production. Les cultivateurs sont eux aussi sensibilisés. Ils ont la motivation de faire mieux. Ils savent qu'ils n'ont pas le choix car la protection de l'environnement est en permanence dans les médias. Je pense que c'est avant tout cette pression sociétale généralisée qui les pousse à évoluer. » Outre leurs clients internationaux et la société, les producteurs de plantes à parfum de Provence ont aussi des partenaires locaux à satisfaire au quotidien : il s'agit des apiculteurs positionnant leurs ruches dans les parcelles pour faciliter la pollinisation et produire du miel. Le respect des abeilles fait donc partie de leurs priorités.

Surveillance renforcée des insectes

Afin de progresser vis-à-vis des attentes de l'ensemble de ses partenaires, la coopérative a embauché son propre technicien il y a trois ans. Sa présence à temps plein a permis de resserrer les liens avec les producteurs et de développer de nouvelles pratiques culturales. Le réseau de

surveillance des insectes ravageurs par piégeage a été renforcé afin de rendre les traitements moins systématiques. Dans certaines exploitations cultivant le lavandin par exemple, le nombre d'insecticides utilisés au printemps contre la cécidomyie a été divisé par deux, voire supprimé. « Il n'y a pas plus de dégâts dans les parcelles non traitées, observe le technicien Romain Cansière. Cela peut s'expliquer par un équilibre avec les insectes auxiliaires naturellement présents. » Contre la cicadelle, 200 ha ont été enherbés avec des céréales dans les inter-rangs (blé, orge, triticale). « Le comportement du ravageur est perturbé même si on n'explique pas bien pourquoi, et les symptômes de dépérissement sont réduits d'au moins 50 % », poursuit le technicien. L'enherbement semble également réduire le salissement des parcelles. Pour le moment, ce couvert est en général supprimé chaque année pour éviter la concurrence avec la culture en place. La coopérative a organisé en 2018 la démonstration d'un broyeur double-rang, qu'elle propose de financer à hauteur de 30 %, pour inciter les producteurs à employer la destruction mécanique. Elle teste par ailleurs d'autres couverts végétaux, la coriandre par exemple, susceptibles d'avoir un effet répulsif.

Allongement des rotations

La SCA 3P travaille également à la diversification des cultures avec la coriandre justement, ainsi que le thym et l'immortelle. L'objectif est double : d'une part, l'allongement de la rotation, et l'alternance de cultures pérennes et annuelles réduisent la pression des ravageurs et des adventices, et donc le recours aux pesticides ; d'autre part, c'est un moyen de multiplier les sources de revenus pour les producteurs. « En tant que coopérative, nous sommes animés par la nécessité de favoriser le développement économique local à l'aide de nouveaux produits, conclut Michel Krausz. Cela contribue à fidéliser les producteurs, et à améliorer notre chiffre d'affaires. Celui-ci a été multiplié par deux au cours des sept dernières années. » ■



TÉMOIGNAGE

Philippe Dry

Directeur

**L'union des Vignerons Ardéchois,
UVICA**

Ruoms, Ardèche



- **Activité :** collecte et commercialisation de vins IGP Ardèche, AOP Côtes du Vivarais et Côtes du Rhône
- **12** sites de vinification
- **1 000** adhérents
- **6 000 ha** de vignes
- **160** collaborateurs (caves et union)
- **60 M€** de chiffre d'affaires

25 vignerons et 100 ha dans la démarche Ardèche par Nature
+20 % sur le prix de la récolte



« Nous vendons des vins mais aussi une région avec une identité Nature très forte »

Quand Philippe Dry prend la direction de l'Union des vignerons ardéchois en 2015, la marque « Ardèche par Nature » existe depuis trois ans, sans néanmoins être adossée à un véritable cahier des charges. Il est temps d'agir car la viticulture est la première activité agricole du département en nombre d'exploitations et en potentiel économique. Et elle a un impact fort sur l'environnement et la qualité des sols. Les vignerons sont de plus en plus interpellés quant à leurs pratiques. En effet, l'Ardèche est le département français où le tourisme rural est le plus développé et bénéficie d'une identité Nature très forte. « En 2016, nous avons construit une charte s'inspirant à la fois de l'agriculture raisonnée, de la démarche Agri Confiance®, et enrichie progressivement de nos propres critères. Nous avons par exemple souhaité travailler sur la biodiversité avec les apiculteurs et la Ligue de protection des oiseaux, et en installant des nichoirs à chauve-souris. Celles-ci sont très présentes en Ardèche en raison des nombreuses grottes, et elles consomment beaucoup d'insectes. Notre objectif est d'aller vers des démarches reconnues telles que les certifications Haute valeur environnementale (HVE) ou Agriculture biologique pour faciliter la lisibilité par le consommateur et le fidéliser, et pour une meilleure valorisation des vins car la demande du marché existe. »

Un technicien recruté

La démarche Ardèche par Nature comprend quatorze mesures obligatoires relevant principalement de la lutte raisonnée (surveillance des ravageurs pour réduire les traitements notamment), ainsi que dix mesures optionnelles telles que l'enherbement des inter-rangs, l'installation de nichoirs à chauve-souris et de ruches, la charte de bon voisinage pour l'application des pesticides. « Il est important de procéder par étapes. Les

vignerons ont besoin de constater l'intérêt des nouvelles pratiques, et de vérifier qu'elles ne menacent pas leur récolte. » Pour accompagner les adhérents, l'union a recruté un technicien viticole. Pour chaque domaine intégrant la démarche, il réalise un diagnostic et un plan d'action en prenant en compte le coût des changements. Des réunions techniques sont organisées chaque mois, pour expliquer par exemple le fonctionnement de la vie du sol ; ou pour des démonstrations de matériel (travail du sol, semis et fauche de bandes enherbées). Au total, l'union a prévu d'investir un million d'euros sur les cinq prochaines années, en personnel, formations, audits, et primes à la production.

Financement participatif

Depuis 2016, 25 vignerons ont adopté le cahier des charges Ardèche par Nature sur 100 ha et sont désormais prêts pour la conversion en bio. Le prix payé pour leur récolte est augmenté de 20 % (30 à 40 % pour le bio). « Notre objectif est d'atteindre 300 ha en bio et 90 % de la production certifiée HVE ou bio à l'horizon 2025, annonce Philippe Dry. La démarche HVE a été présentée dans l'ensemble des coopératives : globalement les vignerons ont envie d'évoluer mais ne veulent pas prendre le risque de perdre leur récolte. Les 25 adhérents déjà engagés sont très motivés et créent un effet d'entraînement. Le fait d'être en union de coopératives est efficace : nous sommes capables de toucher un grand nombre de vignerons et les effets peuvent être rapides. »

L'Union des vignerons ardéchois a également eu recours au financement participatif pour alimenter une société foncière chargée d'acheter des vignes pour installer des jeunes. Plus de 800 000 euros ont été mobilisés en un an et le premier domaine de 25 ha acquis va passer en bio et servir à l'expérimentation. « Outre l'apport financier, les 400 souscripteurs créent une stimulation : ils croient dans le métier de vigneron et cela est motivant. » ■



Chapitre 3

Valoriser des filières agroécologiques en coopérative

Par leur spécificité d'interface entre la production et la commercialisation des productions agricoles, les coopératives constituent un maillon privilégié des filières agroalimentaires. Qu'il s'agisse de répondre à une sollicitation directe de clients ou d'une anticipation, les coopératives s'engagent dans la construction de filières de nature agroécologique.

TÉMOIGNAGE

Céline Montauriol

Directrice RSE et transition agroalimentaire

Axérial

Olivet, Loiret



« CultivUp permet aux industriels de construire leur propre stratégie de marketing durable »

Chez Axérial, on parle plus volontiers d'agriculture durable et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) que d'agroécologie. « Nous nous appuyons sur les trois piliers du développement durable, à savoir l'environnement, mais aussi l'économie et le développement local, ainsi que le social, affirme Céline Montauriol. Notre démarche est massive et accessible au plus grand nombre d'agriculteurs. Côté clients, les exigences sont très variées et notre volonté est d'être force de propositions afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes. » Dans ce cadre, la coopérative céréalière a construit en 2017 sa propre charte d'agriculture durable, regroupant à la fois des critères de la certification française Haute valeur environnementale (HVE), mais aussi ceux d'un référentiel international créé par des industriels de l'agroalimentaire et nommé SAI (Sustainable Agriculture Initiative). En 2018, cette plateforme a d'ailleurs distingué Axérial pour son initiative.

Une charte à trois niveaux

Baptisée CultivUp, la charte de production d'Axérial comprend trois niveaux de progrès. Le socle de base est constitué de 96 mesures relatives à la réglementation et la conformité vis-à-vis de la Pac. Ce premier niveau d'ordre informatif est insuffisant pour être un agriculteur CultivUp. Pour atteindre le deuxième niveau, les producteurs doivent respecter plus de 130 mesures réparties dans 17 thématiques (biodiversité, émissions de CO₂, eau, énergie, pesticides, déchets, fertilisation, sécurité alimentaire, conditions de travail, droits de l'homme, etc.). Dans le troisième niveau (CultivUp ambassadeur), c'est le client qui est libre de choisir un domaine dans lequel il souhaite aller plus loin parmi les thématiques précédemment citées. « Nous développons alors ensemble une filière

- **Activité** : collecte, transformation et commercialisation de céréales et oléoprotéagineux
- **13 000** adhérents
- **4,5 millions** de tonnes de céréales
- **3 182** collaborateurs
- **2,5 milliards** d'euros de chiffre d'affaires

- **17** engagements pour l'environnement et la société
- **2 000** adhérents dans la démarche, objectif 4 000 en 2022

pérenne, compétitive et différenciante, permettant au client de construire sa propre stratégie marketing. Selon les cas, la création d'une telle filière peut demander entre deux et trois ans. » En effet, un nombre d'agriculteurs suffisant doit s'adapter au fur et à mesure aux cahiers des charges mis en place.

Dès la première campagne de recrutement en 2017, 1700 adhérents sont entrés dans CultivUp suite à un test d'éligibilité de 25 questions en ligne. En fonction du résultat de ce test, les techniciens de terrain prennent le relais pour permettre à l'agriculteur de progresser. « L'objectif est que tous les services de la coopérative se mettent en marche pour avancer ensemble. Deux mille agriculteurs sont désormais engagés et nous visons 4 000 en 2022. »

Farine Savoir Terre

La démarche CultivUp est donc orientée principalement vers les clients de la coopérative dans une logique « B to B » (business to business). « Notre objectif est d'accompagner les industriels dans la sécurisation de leur chaîne d'approvisionnement », confirme Céline Montauriol. Toutefois, le volet « B to C » (business to consumer) est également une option retenue par Axérial. La première illustration est la farine lancée début 2019 en grande distribution par la filiale Axiane meunerie sous la marque Savoir Terre. Ce produit est issu de blés 100 % français cultivés et transformés en Centre-Val de Loire. Les agriculteurs bénéficient d'un contrat de trois ans avec une rémunération fixe. La marque Savoir Terre s'engage à verser 1 % de son chiffre d'affaires à des associations de protection de l'environnement. ■





TÉMOIGNAGE

Patrick Meunier

Directeur du projet coopératif

Prospérité Fermière - Ingedia

Arras et Saint-Pol-sur-Ternoise,
Pas-de-Calais



« Créer de la valeur en lait de consommation et ingrédients par le développement durable »

■ **Activité** : collecte, transformation et commercialisation de lait et ingrédients laitiers

■ **1 600** éleveurs dans 1 000 exploitations

■ **410 millions** de litres de lait

■ **460** collaborateurs

■ **400 M€** de chiffre d'affaires

100 éleveurs engagés

30 millions de litres de lait certifiés

Prime de **15 €** aux mille litres

Créée il y a 70 ans, la coopérative laitière Prospérité Fermière a opéré il y a 40 ans un virage stratégique en développant les ingrédients laitiers de haute technologie grâce à l'ultrafiltration. Aujourd'hui, 90 % de ses débouchés concernent les protéines et la poudre de lait, et seulement 10 % de la collecte est valorisé en lait de consommation. La commercialisation est réalisée à 60 % à l'export à des tarifs dépendants des marchés du beurre et de la poudre de lait. « Avec la sortie des quotas en 2015, nous avons pris conscience de la nécessité de renforcer la robustesse de notre modèle face à la volatilité des marchés, indique Patrick Meunier. Nous avons alors engagé une démarche de différenciation basée sur l'innovation et la responsabilité sociale et environnementale, dans l'objectif de créer de la valeur. »

La charte de développement durable Via Lacta est lancée en 2017. Elle comprend des engagements au niveau de la laiterie de Saint-Pol-sur-Ternoise d'une part ; et chez les producteurs de lait en amont d'autre part. La charte se base sur six objectifs de développement durable (ODD) parmi les dix-sept définis par l'Organisation des nations unies. Les efforts de la coopérative portent sur l'accidentologie au travail, la consommation d'eau et d'énergie renouvelable, la valorisation des déchets et l'émission de gaz à effet de serre. Côté élevage, il s'agit de garantir le pâturage, l'alimentation sans OGM, le bien-être des animaux ainsi qu'une rémunération décente des producteurs.

Deux ONG partenaires

Pour se faire accompagner dans sa démarche, Prospérité Fermière Ingedia a décidé de travailler en partenariat avec deux ONG : WWF et



Welfarm. Celles-ci apportent leur expertise dans la construction du cahier des charges et des grilles d'évaluation des exploitations. Des diagnostics de bien-être animal sont notamment effectués dans les fermes engagées afin de faire un état des lieux et de dégager de futurs axes de travail. Dès à présent, les animaux doivent avoir accès au pâturage au moins 170 jours par an, sur une surface minimale de quinze ares par vache. L'hiver, elles doivent bénéficier d'un couchage sur paille en logettes ou sur aire paillée. La durée de conversion vers une alimentation sans OGM a été fixée à six mois. Les éleveurs ont eu accès à des formations sur le pâturage et l'observation des animaux afin d'évaluer leur état sanitaire (Signes de vaches). « La première collecte de 30 millions de litres de lait a eu lieu en 2017 chez une centaine de producteurs. Ils ont la garantie d'être rémunérés au prix du lait conventionnel majoré de 15 euros les mille litres de lait, avec un prix plancher. »

Couvrir le surcoût

Via Lacta, le nom de la charte, est également celui d'une nouvelle marque déployée par la coopérative sur des bouteilles de lait et sur une gamme de poudre de lait commercialisée auprès d'industriels de l'agroalimentaire. La marque historique Prospérité Fermière utilisée localement pour le lait de consommation bénéficie elle aussi des engagements sur l'absence d'OGM, l'alimentation à l'herbe, le bien-être des vaches, et le prix au producteur. « La démarche Via Lacta est certifiée depuis janvier 2019. C'est une étape importante pour répondre à de nouveaux clients recherchant cette certification », souligne Patrick Meunier. ■

TÉMOIGNAGE

Guillaume Vaysse

Technicien vignoble et environnement

Cave Anne de Joyeuse

Limoux, Aude



- **Activité :** production et commercialisation de vins IGP Pays d'Oc et AOP Limoux et Malepère
- **340** vignerons
- **2 900 ha**
- **170 000 hl** dont 75 % vendus en vrac
- **45** collaborateurs
- **31,5 M€** de chiffre d'affaires

- **85 %** des surfaces en vignes concernées par la charte Protect Planet
- **+8 %** de valorisation pour les adhérents engagés



« La marque Protect Planet évoque le développement durable aux consommateurs du monde entier »

Les vignerons de la Cave Anne de Joyeuse agissent depuis une vingtaine d'années dans l'objectif de raisonner leurs pratiques pour en limiter l'impact sur l'environnement. Ils ont commencé par travailler dans le cadre de la certification Agri Confiance® et, en parallèle, du cahier des charges Terra Vitis. En 2007, pour aller plus loin dans les pratiques agroécologiques, ils décident toutefois de créer leur propre charte en lien notamment avec la biodiversité et les enjeux du territoire. Elle est baptisée « Protect Planet » de façon à traduire leur ambition avec des mots simples et compréhensibles dans le monde entier. « En 2018, notre cahier des charges a été reconnu équivalent au niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles, indique Guillaume Vaysse. Nous sommes engagés dans une certification collective pour laquelle nous auditions au moins 20 % des exploitations chaque année. Nous souhaitons atteindre rapidement le niveau trois permettant de prétendre à la labellisation, afin de relever les défis actuels et futurs sur le développement durable, et de répondre ainsi à la demande de certains clients. » La charte Protect Planet a été intégrée au sein de la certification Agri Confiance®, système global de management de la qualité et de l'environnement au niveau de la coopérative.

Site d'étude de la biodiversité

Les progrès des vignerons concernent le raisonnement de la fertilisation basé notamment sur l'usage de matières organiques ; la réduction des herbicides et de l'érosion grâce à l'enherbement temporaire ; la surveillance des ravageurs par la chambre d'agriculture et l'emploi de la confusion sexuelle pour réduire les insecticides. Une attention particulière est portée à la préservation de la biodiversité. « Elle est riche dans notre



territoire en raison de la topographie, mais aussi du morcellement du paysage avec la présence de haies, de murets en pierres, de landes non cultivées. Nous sommes d'ailleurs l'un des sept sites étudiés dans le programme européen Life BioDiVine sur la gestion de la biodiversité dans les paysages viticoles. » Les adhérents de la cave Anne de Joyeuse sont d'autant plus sensibilisés à cette question qu'ils accueillent plus de 600 ruches d'apiculteurs locaux sur leurs terres.

L'accompagnement des producteurs est réalisé par deux techniciens dédiés à la mise en œuvre de la charte. Chaque année, plusieurs réunions, dont au moins un rendez-vous technique et un bilan Agri Confiance®, contribuent à encourager leurs efforts. « Certes, cela représente des contraintes et un coût pour la coopérative mais nous obtenons des résultats et de nouveaux adhérents nous rejoignent. »

Protect Planet sur les bouteilles

Aujourd'hui, 220 vignerons sur les 340 adhérents de la cave sont engagés dans la démarche Protect Planet. Ils représentent 85 % des surfaces en vignes (dont 60 ha en production biologique) et 90 % des volumes de vin. Leur récolte est valorisée de 8 % supplémentaires en comparaison des vignerons en dehors de la démarche. « Pour les ventes en vrac, certains clients revendiquent plutôt le label Agri Confiance®, précise Guillaume Vaysse. La marque Protect Planet est avant tout destinée aux vins conditionnés en bouteilles, soit environ 25 % de notre production et 5,5 millions de bouteilles. Nos marchés pour ces vins conditionnés sont les cafés, hôtels et restaurants pour moitié en France et moitié à l'export, ainsi que nos quatre boutiques dans l'Aude. Une enquête auprès des consommateurs a montré que la marque Protect Planet donnait une image positive, même sans la connaître. » ■



TÉMOIGNAGE

Annick Lartigue

Directrice de la laiterie

Laiterie de Verneuil

Verneuil-sur-Indre, Indre-et-Loire



- **Activité** : collecte, transformation et vente de produits laitiers de vache et chèvre
- **130** fermes laitières dont 100 bovines et 30 caprines
- **56** millions de litres de lait de vache, **4** millions de litres de lait de chèvre
- **124** collaborateurs
- **51 M€** de chiffre d'affaires dont 40 % en lait UHT

- **20** exploitations engagées dans l'association Lait de Touraine
- **14** millions de litres de lait Délices de Touraine soit **25 %** du lait de vache collecté

« Les ventes de notre lait premium Délices de Touraine augmentent fortement »

La laiterie de Verneuil est une coopérative de petite taille commercialisant ses produits sur un marché local, à savoir la région Centre ainsi que l'agglomération parisienne. Elle possède même un magasin de vente directe sur son site de production. Créée en 1909, elle a toujours misé sur la qualité pour durer : elle décroche d'ailleurs presque chaque année une médaille au Concours général agricole à Paris. Dès 2005, un groupe d'adhérents crée l'association Lait de Touraine dont l'objectif est de produire un lait « Délices de Touraine » répondant à un cahier des charges aux exigences renforcées en matière de préservation de l'environnement, de soutien au tissu social du territoire, et de performance économique des exploitations et de la laiterie.

De l'herbe et pas d'OGM

Les éleveurs s'engagent notamment à faire pâturer les vaches au moins cinq mois dans l'année et à disposer d'une surface d'herbe minimum par animal (45 ares/UGB de plus de deux ans). En outre, au moins 90 % de l'alimentation doit être issue de l'exploitation ou de la Touraine, et sont interdits les aliments OGM, les additifs chimiques et les traitements chimiques des fourrages. La gestion des déchets doit être assurée, et l'éleveur doit accepter au moins une visite par an sur sa ferme pour faire la promotion de son métier auprès des scolaires, des acheteurs ou des consommateurs. La laiterie de Verneuil adhère à l'association Lait de Touraine. Elle est le distributeur exclusif du lait Délices de Touraine.

Une prime de douze euros les mille litres

« Ce lait premium vendu au consommateur 85 centimes le litre en moyenne, a mis du temps avant de percer mais se développe désormais fortement, indique Annick Lartigue. Il représente 14 millions de litres sur les 56 millions de litres de lait de vache collectés, soit deux fois plus qu'il y a cinq ans. Vingt exploitations sont engagées et l'objectif est de continuer à progresser. » Fin 2015, ces éleveurs touchaient une prime de trois euros les mille litres sur l'intégralité de leur production ; elle s'élève désormais à douze euros et pourrait encore augmenter.

Tandis que les volumes et les primes augmentent, le cahier des charges s'est enrichi sur les critères de santé et de bien-être animal notamment. L'association Lait de Touraine a d'ailleurs reçu en 2018 une mention d'honneur aux Vaches d'or par l'organisation non gouvernementale CIWF (Compassion in World Farming) récompensant les conditions d'élevage respectueuses des animaux. « Nous avons décidé d'afficher ce logo Vaches d'or sur les briques de lait car nous pensons que cela impactera de plus en plus les choix des consommateurs, estime Annick Lartigue. Le cahier des charges Délices de Touraine sera peut-être même demain une condition d'accès à nos marchés. » ■



TÉMOIGNAGE

Ludovic Brindejone

Directeur

Agri-Éthique (réseau national)
(filiale de Cavac)

La Roche-sur-Yon, Vendée



« Le label français de commerce équitable Agri-Éthique garantit le revenu des agriculteurs »

L'initiative Agri-Éthique est originale à plusieurs titres. Née avec le blé panifiable de la Cavac en Vendée, elle s'est ensuite diffusée à d'autres filières et d'autres coopératives à travers toute la France (Triskalia, Acolyance, La Dauphinoise, Bourgogne du Sud, Coopérative de Mansle, Terre Atlantique, CEA, CAPL, Coopérative laitière des Alpes du Sud). Par ailleurs, elle s'est développée en priorité sur son pilier économique. « L'idée de départ était de se déconnecter de la volatilité du marché des matières premières, rappelle le directeur Ludovic Brindejone. Il fallait trouver un modèle économique innovant dans lequel le prix payé aux producteurs permettait de couvrir leurs coûts de production. En 2012, nous avons donc créé un contrat de trois ans proposant un prix fixe pour un volume déterminé de blé. » La Cavac n'en reste pas là puisqu'elle propose aussi à ses clients meuniers un prix de vente fixe. Séduits par cette opportunité de ne pas subir de variation sur leurs achats, les meuniers répercutent l'idée auprès de leurs clients boulangers: le pacte Agri-Éthique est né. Pour Ludovic Brindejone, cette logique de fidélisation a naturellement débouché sur des engagements agroenvironnementaux. Le choix a alors été fait de s'appuyer sur des cahiers des charges de production existants: charte Arvalis-Irtac (Institut du végétal et Institut de recherches technologiques agroalimentaires des céréales) et Culture raisonnée contrôlée; le label bio n'a été intégré qu'en 2018.

Fédérer les acteurs de l'amont

L'objectif d'Agri-Éthique devient donc rapidement d'accompagner les agriculteurs, économiquement et dans le temps, à tendre vers des modes de production vertueux. La sécurité permise par l'engagement sur le prix

- **Activité** : label de commerce équitable pour des filières alimentaires de coopératives agricoles françaises
- **1 290** agriculteurs
- **67 000** tonnes de blé, 19 moulins et 600 boulangeries
- **162** références alimentaires
- **6** collaborateurs
- **252 M€** de chiffre d'affaires

+45 % de chiffre d'affaires en 2018
34 % du marché global du commerce équitable en France



d'achat encourage par exemple des conversions en agriculture biologique, pour laquelle les contrats en blé sont de cinq ans.

Après le blé, d'autres filières se développent, chacune avec sa singularité. En 2016, le fabricant industriel de crêpes Jarnoux sollicite Agri-Éthique pour mettre en place une filière blé noir afin de sécuriser son approvisionnement français. Puis, le fabricant industriel de brioches La Boulangère utilisant de la farine Agri-Éthique souhaite élargir la démarche aux œufs également présents dans ses recettes. Pour répondre à ces partenaires en aval, Agri-Éthique se charge de fédérer les acteurs de l'amont. Dans les Alpes du Sud, la problématique est de valoriser le lait de montagne via la fromagerie locale de Montbardon, pour éviter l'arrêt de collecte dans ces zones peu accessibles. « Dans cet exemple, la viabilité économique de la production est la première étape avant même de parler cahier des charges », souligne Ludovic Brindejone.

Garantie pour les consommateurs

En 2018, le label intègre officiellement le collectif Commerce équitable France. « Agri-Éthique répond à la même problématique de marché que les acteurs historiques du commerce équitable, à savoir garantir un revenu décent aux producteurs. Mais ce ne fut pas simple au début de faire adhérer les partenaires et même les agriculteurs à cette idée. Intégrer le collectif a demandé du temps. Les cahiers des charges ont dû évoluer, cela nous a permis de progresser et surtout d'apporter une garantie aux consommateurs: c'est très important. » Pour le directeur, ce n'est toutefois qu'un début car le commerce équitable est une démarche de progrès. Ainsi, chaque coopérative consacre un pourcentage de son chiffre d'affaires à des projets en lien avec l'agroécologie et le bien-être animal. Les cahiers des charges seront aussi amenés à évoluer en ce qui concerne les conditions d'emploi des salariés. ■

TÉMOIGNAGE

Agnès Guy

Responsable activité
environnement

Béatrice Le Guen

Responsable du réseau
Fermes 4 soleils

Le Guessant

Lamballe, Côtes d'Armor



- **Activité :** fabrication et commercialisation d'aliments pour le bétail, collecte et commercialisation de productions animales et végétales
- **14 000** adhérents
- **830 000** tonnes d'aliments fabriqués
- **730** collaborateurs
- **510 M€** de chiffre d'affaires

130 adhérents labellisés
Fermes 4 soleils
3 productions sous marque
Terres de Breizh (pommes de terre, œufs, porc)



« Les producteurs des Fermes 4 soleils sont prioritaires pour l'accès à nos débouchés »

Le réseau des Fermes 4 soleils créé par Le Guessant en 2008 est issu de la volonté de la coopérative de montrer une image de l'agriculture bretonne responsable, transparente et en amélioration continue, répondant aux attentes des consommateurs. L'objectif est de faire progresser les exploitations du réseau et de mettre en avant des fermes modernes, compétitives et pérennes. « Nous avons choisi une approche globale de l'exploitation plutôt que le respect de cahiers des charges par production, explique Béatrice Le Guen. Quand nous labellisons une Ferme 4 soleils, nous analysons l'ensemble des ateliers partenaires de la coopérative ainsi que les ateliers liés. »

« Nous sommes partis de la définition de l'agroécologie, à savoir : produire plus et mieux avec moins d'intrants, complète Agnès Guy. L'originalité de notre démarche est que tous les types d'exploitations peuvent participer, à condition d'engager un contrat de progrès. Chaque producteur choisit ses pistes d'amélioration avec son technicien : baisse des intrants, baisse des antibiotiques, etc., tout en améliorant les performances technico-économiques. » Si le référentiel des Fermes 4 soleils a été conçu en interne, il s'appuie néanmoins sur des critères reconnus en matière d'impact sur l'environnement (bonnes pratiques d'emploi des pesticides, conditionnalité des aides Pac), de biosécurité, de respect du bien-être animal. Il intègre aussi des notions technico-économiques comme les indices de consommation d'aliment, les taux de pertes d'animaux, la consommation d'énergie. Enfin, ce référentiel est évolutif et s'est consolidé notamment avec l'émergence de la certification Haute valeur environnementale (HVE).

30 heures de travail par audit

La coopérative s'appuie sur ses dix experts métiers référents : ils constituent le comité de pilotage et interviennent dans la réalisation des audits. « Le référentiel est lourd car nous analysons tous les ateliers de la ferme, souligne Béatrice Le Guen. Chaque audit représente au moins trente heures de travail dont le coût est pris en charge par la coopérative. C'est un choix assumé qui correspond à notre ambition. » Une fois l'état des lieux réalisé et l'exploitation intégrée dans le réseau, un contrat de progrès est rédigé engageant à la fois le producteur et l'expert métier. Les actions à mettre en place sont planifiées et évaluées en prenant en compte les objectifs de l'agriculteur. De son côté, l'expert métier est force de proposition pour encourager les méthodes alternatives.

Actuellement, sur les 130 adhérents labellisés Fermes 4 soleils, quarante-deux sont en agriculture biologique, six sont en Label Rouge, quatre font de la volaille de plein air, et le reste est en production conventionnelle. Ils se retrouvent six fois dans l'année pour des formations et des rencontres de terrain permettant d'échanger entre eux. « Nous les accompagnons aussi sur la communication car nous souhaitons que ces agriculteurs puissent exprimer la fierté de leur métier. En 2018 par exemple, nous avons réalisé une web-série de quatre films les mettant en scène. Et en 2019, ils ont été formés à la prise de parole en public. »

Un nouveau métier

Afin de valoriser les efforts des Fermes 4 soleils auprès des consommateurs, Le Guessant a créé en 2012 la marque Terres de Breizh. Elle concerne à ce jour des pommes de terre, des œufs et des produits de charcuterie. « Avec cette marque, nous ciblons la grande distribution en Bretagne ainsi qu'en région parisienne. L'objectif de la coopérative est qu'elle devienne une source de valorisation et de revenus supplémentaires pour les agriculteurs. Les producteurs des Fermes 4 soleils sont d'ailleurs prioritaires pour l'accès à nos débouchés. Développer cette marque est pour nous un nouveau métier car nous sommes en contact direct avec les transformateurs et les distributeurs. » ■



TÉMOIGNAGE

Pascal Ballé

Président de la commission
La Nouvelle Agriculture®
au conseil d'administration

Terrena

Ancenis, Loire-Atlantique



- **Activité** : groupe coopératif polyvalent (agrofourniture, productions végétales et animales, agroalimentaire)
- **21 000** adhérents
- **14 000** collaborateurs
- **4,9 Md€** de chiffre d'affaires

5 800 exploitations adhérentes utilisent des Solutions Nouvelle Agriculture®

Près de 3 000 magasins référencent des produits La Nouvelle Agriculture®



« La marque La Nouvelle Agriculture® redonne du sens au métier d'agriculteur »

En 2007, dans le contexte du Grenelle de l'environnement et du questionnement autour des biotechnologies, Terrena organise la consultation de ses adhérents. « Cette enquête d'une ampleur inédite a servi de socle à la refonte du projet de la coopérative, se souvient Pascal Ballé, agriculteur et administrateur en charge de La Nouvelle Agriculture®. Les adhérents ont exprimé de fortes attentes sur des solutions alternatives allant dans le sens des orientations du Grenelle. » Terrena se met alors en mouvement. Elle crée en 2012 la filiale de R&D Terrena innovation dont l'objectif est de trouver des solutions innovantes et économiquement viables pour utiliser moins d'intrants, dans l'esprit d'une agriculture écologiquement intensive (AEI). Une équipe de sept experts assure la veille scientifique dans huit domaines: nutrition et santé animale et végétale, machinisme, eau, sol, biodiversité, biomasse, bâtiments et énergie. En parallèle, 120 agriculteurs baptisés Sentinelles de la Terre testent les nouvelles solutions et communiquent auprès de leurs pairs. Pour diffuser largement ces « Solutions Nouvelle Agriculture® » aux agriculteurs mais aussi aux techniciens, la coopérative organise en 2010 puis à nouveau en 2015, l'événement Les Terrenales ou rendez-vous de l'AEI.

Goût, nutrition-santé et environnement

L'idée de transformer le projet La Nouvelle Agriculture® en marque fait son chemin petit à petit. C'est dans la filière lapin que le nom fait ses premiers pas en partenariat avec le distributeur Système U. En 2017, La Nouvelle Agriculture® devient une marque à part entière proposant également des poulets, dindes, porcs, bœufs ainsi que de la farine et des épinards. « Le développement de cette marque est un virage stratégique majeur



dont l'enjeu est d'améliorer la valorisation au bénéfice des producteurs, et d'établir une relation de confiance et de proximité avec les consommateurs.» Les engagements des producteurs portent notamment sur la limitation des intrants, des antibiotiques et des émissions de gaz à effet de serre; sur l'introduction de graines de lin riches en acides gras oméga 3 (label Bleu Blanc Cœur) et l'absence d'OGM dans l'alimentation du bétail; ainsi que sur l'amélioration du bien-être animal en partenariat avec l'ONG CIWF. « Les cahiers des charges sont élaborés avec la direction commerciale de la coopérative, car nous voulons nous assurer qu'ils répondent aux attentes du marché et pourront être valorisés. Un produit La Nouvelle Agriculture® doit être irréprochable en termes de goût, tout en apportant des progrès en nutrition-santé et protection de l'environnement. Nous portons aussi une attention particulière à l'amélioration de la rémunération des producteurs. »

Sortir de la logique de prix

D'après Pascal Ballé, si la marque a dû faire sa place au début, son développement s'accélère. En deux ans, plus de 2800 super et hypermarchés sur les 5600 du territoire français distribuent les produits La Nouvelle Agriculture® avec en moyenne six références par magasin. « Cette marque est le prolongement du projet de la coopérative en amont. Elle nous a permis de sortir de la logique de prix avec les distributeurs, dans laquelle nous étions perdants. Nous suivons la performance économique des fermes: bien que variable selon les filières, elle s'améliore. De plus, cette marque redonne du sens au métier d'agriculteur et recrée du lien avec les consommateurs. Les adhérents en sont fiers et s'engagent fortement en partageant leurs pratiques et en prêtant leur image aux emballages des produits. » ■

REGARDS

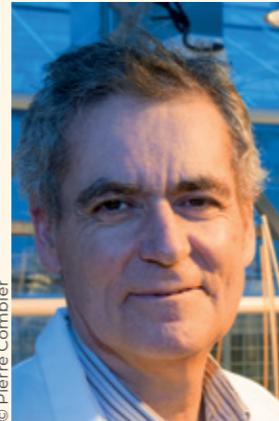


© Hélène Ressayres - AEG

FRANCK SOLACROUP



PAULINE LAVOISY



© Pierre Combier

PHILIPPE LEMANCEAU

- 56 Franck SOLACROUP**
Agence de l'eau Adour-Garonne
- 58 Pauline LAVOISY**
Association Noé
- 60 Philippe Lemanceau**
UMR Agroécologie à Dijon

Franck Solacroup



**Directeur du département
« Ressources en eau, milieux
aquatiques et agriculture » à
l'Agence de l'eau Adour-Garonne**

Armé d'une double formation en géographie et aménagement, et en droit public, **Franck Solacroup** a occupé depuis 1998 différents postes à l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il a également travaillé pendant quatre ans pour la direction régionale de l'environnement (DIREN, désormais DREAL) en Guadeloupe.

Quel est l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau dans le bassin Adour-Garonne ?

L'agriculture occupe 50 % de la surface du bassin. Son chiffre d'affaires est de onze milliards d'euros; seize milliards en incluant l'agroalimentaire. C'est davantage que l'industrie aéronautique ou le tourisme. Il y a donc un enjeu majeur à maintenir, voire renforcer cette dynamique agricole, tout en préservant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les problématiques sont liées aux pesticides, en particulier les herbicides, et aux nitrates. Sur certains secteurs, la potabilité de l'eau nécessite des traitements coûteux qu'il convient de diminuer en réduisant ces pollutions à la source. Nous avons aussi des problèmes d'érosion des sols liés notamment à la perte de matière organique. Jusqu'à vingt tonnes de terre par an et par hectare peuvent être perdus, entraînant des risques de colmatage des milieux aquatiques. Enfin, l'agriculture prélève 900 millions de mètres cubes d'eau pour l'irrigation: un volume stable, sachant qu'une projection en 2050 prévoit une baisse de 50 % de l'eau dans les cours d'eau. Le déséquilibre entre besoins et ressources est structurel d'autant plus que notre bassin a également une population en croissance. Un Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) validé par le Comité de bassin Adour-Garonne, préconise des solutions dans tous les domaines pour s'adapter en modifiant nos modèles de production, en économisant l'eau et en la stockant lorsque cela est nécessaire et possible.

Qu'apporte la dynamique de l'agroécologie ?

La transition agroécologique re-questionne de manière forte l'approche agronomique et la gestion des sols. Son objectif consiste notamment à retrouver des sols vivants, qui ne soient pas simplement un support de culture mais une sorte de réacteur biologique naturel. Grâce à ces sols vivants, l'alimentation des plantes est optimisée, l'érosion est limitée, et la fréquence de l'irrigation peut être réduite à l'aide d'une meilleure capacité de stockage de l'eau.

Quels sont les leviers à favoriser et comment accompagnez-vous cette transition agroécologique ?

Le premier levier est la formation des futurs agriculteurs et conseillers à l'agroécologie. Il existe des agriculteurs pionniers, mais désormais il faut un changement d'échelle: l'ensemble des exploitations doit progresser. L'accompagnement des agriculteurs doit aussi passer par des espaces de discussion et de partage sur le terrain, tels que les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). L'Agence de l'eau contribue au financement de ces groupes et de la formation en lycée agricole, mais aussi au soutien direct des exploitants pour l'achat de matériel agricole pour le désherbage mécanique par exemple, ou encore au développement de l'agriculture biologique. Les solutions peuvent être différentes en fonction du contexte des territoires. Nous avons également lancé une expérimentation autour du paiement des services environnementaux, issue du plan national Biodiversité. L'idée est de tester la rémunération des exploitations agricoles dont les pratiques et les systèmes de cultures ont des externalités positives en matière de protection de l'eau et des sols, et de biodiversité. Le paiement sera en fonction des résultats d'un diagnostic basé sur trois critères: la présence d'infrastructures agroécologiques, le niveau d'intensification des pratiques, et la diversification des cultures. Ce type de dispositif est très attendu à la fois par les agriculteurs mais aussi par les associations de protection de la Nature.

Quel rôle doivent jouer les coopératives agricoles ?

Pour mener cette démultiplication de masse, les coopératives sont des acteurs importants: la transition agroécologique ne peut pas se faire sans elles. Ce sont notamment elles qui disposent de réseaux de conseillers sur le terrain. Ce sont elles aussi qui peuvent inventer et développer des filières pour trouver des débouchés aux nouvelles cultures, créer de la valeur ajoutée ou valoriser des démarches vertueuses telle que la Haute valeur environnementale (HVE) via des marques locales. C'est pour cela que nous souhaitons les accompagner via un accord de partenariat avec Coop de France que nous allons reconduire et renforcer pour la période de 2019 à 2024. ■

Pauline Lavoisy



**Chargée de programme
Agriculture et Alimentation
à l'association Noé**

Diplômée d'AgroParisTech en 2014, **Pauline Lavoisy** a d'abord fait un détour par l'association Orée autour des thématiques de l'économie circulaire et du territoire. Elle rejoint l'association de protection de la biodiversité Noé en 2017 afin de revenir aux sujets de l'agriculture et l'environnement sur lesquels elle s'était spécialisée lors de sa formation. Son rôle est d'inciter les acteurs de l'agroalimentaire à accompagner leurs fournisseurs agricoles vers l'adoption de systèmes de production favorisant la biodiversité.

Le concept d'agroécologie englobe des aspects nombreux et variés dont la préservation de la biodiversité. De quelle biodiversité parle-t-on dans le domaine agricole ?

L'agroécologie remet au cœur de l'agriculture les écosystèmes et les services qu'ils rendent en matière de régulation des bioagresseurs, du microclimat ou encore du maintien de la fertilité naturelle des sols. C'est en cela que la biodiversité est une alliée de l'agroécologie. Dans les espaces agricoles, la biodiversité englobe la vie du sol composée à la fois de micro-organismes telles les bactéries et de macro-organismes tels les vers de terre. Elle comprend également la faune regroupant les insectes, oiseaux, chauve-souris, etc. dont beaucoup peuvent être des prédateurs pour les ravageurs des cultures. Enfin, la biodiversité végétale repose principalement sur les espèces cultivées et sur les aménagements paysagers comme les haies. Ainsi, on peut agir en faveur de la biodiversité à l'échelle d'une parcelle ou plus largement d'un territoire.

Quels sont les leviers agricoles les plus favorables à la biodiversité ?

Les techniques contribuant à la protection des sols sont un levier important, notamment la présence d'une couverture végétale nourricière pour la biodiversité souterraine. Il faut également favoriser tout ce qui contribue à la diversité du milieu et du paysage car celle-ci fournit un habitat et des ressources alimentaires variées et continues dans l'espace et le temps. C'est le cas des haies, des bosquets, mais aussi des mares, murets, et bien sûr de la diversification des cultures via les mélanges et association d'espèces, et l'allongement des rotations. Quant aux pesticides et aux fertilisants chimiques, ils doivent être limités au maximum car ils perturbent les cycles de vie.

La biodiversité est-elle suffisamment prise en compte dans les initiatives et cahiers des charges se réclamant de l'agroécologie ?

Non, notamment parce qu'elle est complexe à contrôler du fait des nombreuses interactions se jouant entre les espèces et leur environnement. Bien entendu, les pratiques alternatives aux pesticides, la préservation des éléments du paysage, la diversification des rotations, etc. vont dans le bon sens. Mais beaucoup de facteurs interviennent en dehors de l'agriculture, notamment le climat et l'aménagement des espaces non agricoles. Il est difficile de prévoir les résultats précis de telle ou telle pratique agricole. Il faut donc miser sur la diversité. La biodiversité dépend également beaucoup des contextes locaux, notions complexes à intégrer dans un cahier des charges.

Pour les acteurs de terrain, il est également nécessaire d'apprendre à observer cette biodiversité. Il faut pour cela un minimum de connaissances, mais on ne peut pas être spécialisé sur l'ensemble des nombreuses strates composant la biodiversité. Par ailleurs, bien que nous bénéficions d'écoute et de dialogue sur le thème de la biodiversité, nous bloquons souvent sur la valorisation des productions et la rémunération des efforts, voire de la prise de risque, des agriculteurs. Nous devons réfléchir à une rémunération incitative: les paiements pour services environnementaux ou le concept de commerce équitable peuvent être des solutions à explorer pour donner davantage de moyens aux agriculteurs.

Quel est le rôle des coopératives agricoles dans la préservation de la biodiversité ?

Beaucoup d'initiatives intéressantes sont prises par les coopératives pour reconcevoir les rotations culturales, intégrer des couverts végétaux, favoriser la présence d'insectes auxiliaires et d'oiseaux. Progressivement, elles développent et recrutent de nouvelles compétences dans ces domaines. Les démarches collectives qu'elles animent sont pertinentes parce qu'elles permettent de construire des projets propres à chaque territoire, allant parfois jusqu'à réfléchir à la continuité des aménagements à l'échelle de plusieurs exploitations. Elles sont aussi un moyen de collaborer avec d'autres acteurs du territoire, comme par exemple les collectivités locales ou les associations de protection de la Nature.

Pour leurs filières agroalimentaires, les coopératives s'appuient notamment sur la production biologique et à Haute valeur environnementale (HVE). Nous soutenons ces cahiers des charges reconnus bien que des points à améliorer existent dans les deux cas: l'agriculture biologique questionne quant au travail du sol ou aux produits autorisés pouvant impacter la biodiversité, et le label HVE n'est pas sans pesticide. Pour favoriser le fonctionnement des écosystèmes, il ne faut pas s'arrêter à un cahier des charges. Ainsi, nous essayons d'aller plus loin sur le volet biodiversité avec des coopératives engagées dans la filière Harmony du groupe Mondelez. Par ailleurs, dans le cadre de notre Club AGATA rassemblant experts et acteurs des filières, nous testons des indicateurs de biodiversité avec des coopératives engagées notamment dans la démarche Agri Confiance®. ■

Philippe Lemanceau



Directeur de l'UMR Agroécologie à Dijon

Depuis son entrée à l'Inra en 1987, **Philippe Lemanceau** a développé son expertise sur la biodiversité des sols et les interactions entre plantes et microorganismes. En 2012, il prend la direction de l'Unité mixte de recherches (UMR) Agroécologie réunissant des membres d'AgroSup Dijon, de l'Inra et l'Université de Bourgogne-Franche-Comté. Il assure également la direction scientifique du projet «Dijon, alimentation durable 2030», porté par Dijon Métropole, et lauréat de l'action Territoires d'innovation financée par le grand plan d'investissement de l'État (PIA3).

Comment définir l'agroécologie ?

Il existe plusieurs acceptations de ce terme. Au sein de notre UMR, l'acceptation retenue est scientifique et pratique. Le cœur de nos recherches est de connaître et valoriser la biodiversité et les interactions entre organismes vivants, afin de concevoir des systèmes agricoles durables à faibles intrants. Les agro-écosystèmes doivent relever deux types d'enjeux: le premier est la fourniture de produits agricoles de qualité et en quantité suffisante; le second est la fourniture d'autres services écosystémiques comme, par exemple, la régulation du climat, la filtration de l'eau, etc. L'agroécologie est ainsi favorable à la fois à l'environnement et à la qualité des produits; cette dernière dimension n'est pas suffisamment perçue. Au-delà de cette acceptation scientifique, l'agroécologie doit contribuer à la cohésion sociale: c'est ce que nous voulons démontrer avec le projet «Dijon, alimentation durable 2030». Les systèmes de production innovants doivent apporter aux agriculteurs une meilleure rétribution et une meilleure considération, tout en améliorant l'alimentation et l'environnement de l'ensemble des citoyens.

De quelle nature sont les travaux de l'UMR Agroécologie ?

L'UMR intègre des expertises complémentaires incluant l'écologie microbienne, la génétique, l'écophysiologie végétale, l'agronomie, ainsi que les interactions entre plantes et microorganismes, et entre plantes. Par exemple, nous recherchons les traits végétaux impliqués dans le recrutement des populations microbiennes contribuant à la nutrition et à la santé des plantes, et donc à la réduction des intrants de synthèse. Progressivement, nous intégrons aussi les sciences participatives en capitalisant les savoirs des agriculteurs afin de co-construire avec eux des systèmes à la fois performants et réalistes. Il ne s'agit pas simplement de remplacer une pratique par une autre mais de concevoir de nouveaux systèmes. C'est l'objectif de la plate-forme CA-SYS sur laquelle nous expérimentons sur 120 ha des systèmes agricoles intégrant les innovations issues de nos

recherches. Ceci afin de réduire l'usage d'intrants de synthèse, grâce à une meilleure valorisation des interactions biotiques au sein d'un environnement parcellaire riche en infrastructures paysagères telles que les bandes enherbées ou fleuries et les haies. Chaque système de cultures fait l'objet d'une analyse d'impacts multicritères – environnementale, économique, voire sociale – prenant en compte au-delà du rendement, la qualité des produits et la fourniture de services écosystémiques.

Quels sont les champs de recherche les plus prometteurs ?

L'utilisation des légumineuses est centrale dans nos études. Une équipe de l'UMR a publié récemment le séquençage du génome du pois issu d'un vaste travail collaboratif international. Grâce à leur aptitude à établir une symbiose avec des bactéries du sol, les légumineuses utilisent l'azote de l'air et réduisent l'emploi des engrais azotés. En association avec d'autres cultures, elles optimisent les ressources du sol et de la lumière, concurrencent les adventices et limitent le recours aux pesticides. Elles améliorent aussi notre autonomie en protéines. La microbiologie des sols est un autre champ de recherches très important. Les microorganismes contribuent à la santé et à la nutrition des plantes. Le maintien de la qualité biologique des sols est donc un levier possible de réduction des intrants. C'est aussi un moyen d'atténuer le changement climatique. Au sein de l'UMR, nous développons des méthodes de diagnostic de la biodiversité des sols. Elles font l'objet de partage d'expériences avec des agriculteurs afin d'identifier les systèmes de cultures les plus favorables. Nous menons aussi des travaux sur les adventices avec l'idée de définir des systèmes agricoles minimisant leur impact négatif, tout en les maintenant à un niveau suffisant pour assurer la diversité des pollinisateurs. Enfin, l'écologie du paysage est une piste d'étude majeure en raison de son influence sur la distribution de la biodiversité et sur la régulation des équilibres biologiques.

Quel est le rôle des coopératives agricoles dans le développement de l'agroécologie ?

Sur la base de mon expérience dans le projet «Dijon, alimentation durable 2030» par exemple, la coopérative Dijon céréales est impliquée via la mise en place sur le territoire d'unités de transformation des protéines issues des légumineuses pour l'alimentation animale et humaine. Le rôle de la coopérative est donc primordial dans la création de débouchés pour les agriculteurs, en plus de son rôle de conseil et d'accompagnement dans le changement des pratiques. Nous travaillons avec elle à l'élaboration d'un label «Dijon Agroécologie» qui attestera de la qualité des produits et de l'environnement, tout en maintenant une productivité suffisante. Cette dynamique a aussi pour vocation une meilleure rétribution et considération du travail des agriculteurs par la société. ■

GLOSSAIRE

Agroécologie :

L'agroécologie est une façon de produire qui s'appuie sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes afin de les substituer aux intrants de synthèse et aux intrants non renouvelables. Elle amplifie donc ces fonctionnalités tout en réduisant les pressions sur l'environnement et en préservant les ressources naturelles (eau, énergie, éléments minéraux...). Il s'agit d'utiliser au maximum la Nature comme facteur de production tout en maintenant ses capacités de renouvellement, à la place, ou du moins en complément dans un premier temps, des intrants de synthèse et non renouvelables (d'après annexe 5 « AGRO-ÉCOLOGIE : éléments de définition et concepts » de l'appel à candidature pour les trophées de l'agroécologie 2019-2020, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

GIEE, Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental :

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Tout collectif doté d'une personnalité morale dans laquelle des agriculteurs détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision peut prétendre à la reconnaissance de son projet. La démarche doit venir des agriculteurs eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies. Les actions prévues répondent aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire où sont situées les exploitations concernées. Les actions du projet doivent relever de l'agroécologie (d'après le site Internet www.giee.fr).

Groupe « 30 000 » :

La démarche d'accompagnement de 30 000 exploitations agricoles dans la transition vers l'agroécologie concerne des collectifs d'agriculteurs, qu'ils soient constitués avant leur engagement dans la démarche ou qu'ils se constituent du fait de leur engagement dans la démarche. Ces groupes, dits groupes « 30 000 », ne sont pas réservés exclusivement aux agriculteurs, des partenaires non agricoles pouvant utilement participer au projet (aval des filières, collectivités, parcs naturels régionaux, représentants de la recherche et de la formation...). Ces groupes sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytosanitaires également décliné à l'échelle de chaque exploitation. Chaque groupe choisit la structure la plus adaptée pour l'accompagner dans ses démarches collectives et individuelles. Ces groupes peuvent être suivis par des animateurs, également conseillers agricoles, disposant de compétences reconnues (d'après l'Instruction technique interministérielle DGAL/SDQPV/2016-563 du 1^{er} juillet 2016).

Groupe DEPHY :

Le réseau DEPHY, réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires constitue une action majeure du plan Écophyto. Le dispositif FERME est composé de groupes d'exploitations qui couvrent les sept types de productions que sont la polyculture-élevage, les grandes cultures, l'arboriculture fruitière, les productions légumières, la viticulture, l'horticulture ainsi que les cultures tropicales. Ce réseau a vocation à développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de systèmes de culture réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires. Il permet entre autres d'acquérir des références sur des systèmes de culture déjà économes en produits phytosanitaires et sur des systèmes évoluant vers une diminution de l'usage de pesticides (d'après CAN DEPHY novembre 2018, site <http://www.ecophytopic.fr>).

UN TRAVAIL DU RÉSEAU

Ce document est le fruit des travaux conduits dans le cadre du programme de développement de Coop de France par les salariés du réseau contributeurs à l'action collective « La coopérative, lieu de création et de diffusion de solutions agroécologiques ». À ce titre, il bénéficie d'un financement CASDAR du ministère en charge de l'agriculture. Les travaux conduits depuis 2015 ont permis d'identifier de multiples initiatives riches de leur diversité. La sélection qui a été faite ne prétend nullement à la représentativité du tissu coopératif, ni à l'exhaustivité de l'engagement des coopératives dans le domaine de l'agroécologie. Le groupe-projet a choisi de mettre en évidence des démarches aux ambitions et états d'avancement différents, illustrant les différentes facettes des actions des coopératives, dans différents territoires et différentes productions. Ce recueil donne aussi la parole à plusieurs témoins, acteurs dans le domaine de l'agroécologie : Pauline Lavoisy (Noé), Franck Solacroup (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Philippe Lemanceau (INRA).

Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document :

Le responsable de l'action : Vincent Drevet, Coop de France Nouvelle-Aquitaine

La coordinatrice du programme de développement : Françoise Ledos, Coop de France

Ainsi que :

Delphine Antolin, Coop de France Occitanie
Louise Barbier, Coop de France Hauts-de-France
Maud Bouchet, Coop de France Rhône-Alpes-Auvergne
Cédric Brice, Coop de France déshydratation
Régine Castet, Coop de France
Virginie Charrier, Coop de France chaîne alimentaire durable
Guillaume Dyrzka, Coop de France Occitanie
Thomas Jullien, Coop de France Ouest
Laetitia Leconte, Coop de France pôle animal
Hugo Ledoux, Coop de France Alpes-Méditerranée
Gaëtane Le Breuil, Coop de France métiers du grain
Caroline Lesueur, Coop de France Hauts-de-France
Mélanie Lorenzi, Fédération régionale des coopératives de Corse
Yoann Mery, Coop de France Ouest
Rolindes Moran, Coop de France Alpes-Méditerranée
Raphaëlle Poncet, Coop de France Grand-Est
Émilie Rannou, Coop de France métiers du grain
Anne-Sophie Rumigny-Passas, Coop de France métiers du lait
Christophe Vours, Coop de France Centre



La responsabilité du ministère en charge de l'Agriculture ne saurait être engagée.

© COOP DE FRANCE, Paris 2019

ISBN : 979-10-91278-27-0

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Nathalie Tiers, de l'agence Atlanpages, a assuré la rédaction de ce document

Conception et réalisation **EDITA LA FABRIQUE DE LIVRES – TOURS**

Photos fournies par les différentes coopératives et Coop de France : DR. Photo de couverture : © Maryse Grimont pour Edita

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Construisons en commun l'avenir de chacun



www.lacooperationagricole.coop

